

ASSOCIATION  
DES AMIS  
DE L'UNIVERSITÉ  
DE LIÈGE

---

---

3<sup>me</sup> ANNÉE  
JANVIER 1931

RÉDACTION

M. PAUL HARSIN, 62, RUE HEMRICOURT, 62, LIÈGE

BULLETIN

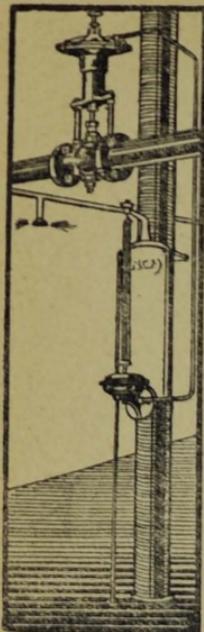


TRIMESTRIEL

1931

H. VAILLANT-CARMANNE, IMP. DE L'ACADÉMIE  
4, PLACE SAINT-MICHEL, 4 LIÈGE

500  
100



SOCIÉTÉ ANONYME

# INTEGRA

RUE VIEILLE MONTAGNE, -- LIÈGE  
Bureaux à PARIS, BIRMINGHAM, MILAN, BILBAO

*Pressiodéprimomètres, Manomètres, Débitmètres  
et Compteurs pour Eau, Gaz, Vapeur, etc.,  
Analyseurs pour CO<sub>2</sub>, CO, SO<sub>2</sub>, H etc.,  
Pyromètres, Calorimètres*

Indicateurs

Enregistreurs

Signaux lumineux

Régulateurs automatiques

*Montage et entretien par Ingénieurs et Monteurs-spécialistes*

Les  
Cristaux  
du Val St-Lambert  
sont  
les Joyaux  
de la  
Table

---

# ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL

---

## Editorial

---

*C'est par une esquisse de l'évolution de notre Alma Mater depuis 1817, où l'on évoque le souvenir des gloires qui l'ont illustrée et où l'on détermine la place qu'elle a occupée dans le développement de la science, que M. le recteur Duesberg inaugure cette troisième année de vie de notre Bulletin.*

*Grâce à son expérience personnelle du haut enseignement américain, M. Victor Bobet nous donne sur les Universités des Etats-Unis, non seulement des «impressions», mais un sentiment directement tiré des faits qui devra retenir l'attention de quiconque réfléchit.*

*M. Emile Witmeur a bien voulu réserver à notre revue la mise au point de la brillante conférence qu'est venu faire, en mai dernier, en notre cité, le savant directeur du Musée ethnographique et préhistorique de Rome sur les*

*travaux d'émergement des galères de Caligula au lac de Nemi.*

*La liste habituelle des nominations et des promotions ayant paru dans la brochure universitaire relative à la séance de réouverture des cours, nous nous abstiendrons de la reproduire ici. Nous avons seulement fait figurer dans notre chronique la liste des dissertations doctorales de nos Facultés des Sciences et de Philosophie et Lettres.*

LA RÉDACTION.

---

## Notice Historique sur l'Université de Liège

---

Discours rectoral de M. Duesberg

---

Mesdames, Messieurs,

L'anniversaire du centenaire de notre indépendance me paraît être une excellente occasion de jeter un regard en arrière, sur le passé de notre Université, et de rappeler brièvement le rôle qu'elle a joué.

L'Université de Liège fut fondée le 15 septembre 1816 par un arrêté du Roi Guillaume de Hollande. Dans notre Salle Académique, une peinture en grisaille, qui représente ce souverain distribuant des diplômes aux lauréats, commémore cet événement capital. Les cours commencèrent le 3 novembre 1817. Au moment de sa fondation, notre Université comptait quatre Facultés : la Faculté de Philosophie et Lettres, la Faculté de Droit, la Faculté des Sciences physiques et mathématiques et la Faculté de Médecine. Le corps professoral ne comprenait que treize membres : J. Dentziger, F. Gall, D. Fuss, C. Rouillé et J. Kinker, dans la Faculté de Philosophie; L. A. Warnkoenig, J. G. Ernst et P. J. Destrivaux, dans la Faculté de Droit; J. M. Vanderheyden et C. Delvaux dans la Faculté des Sciences physiques et mathématiques; J. N. Comhaire, N. Ansiaux et D. Sau-

veur, qui fut le premier Recteur de l'Université de Liège et son dernier Recteur sous le régime hollandais, dans la Faculté de Médecine. Tout le programme des cours, rédigé en latin, pour la première année académique 1817-1818 (series lectionum in Academia Leodiensi a die III Novembris A<sup>o</sup> MDCCCXVII habendarum, Rectore magnifico D. Sauveur) tenait en deux pages. 259 étudiants s'inscrivirent cette première année. L'ancien collège des Jésuites Wallons, dont le réfectoire est devenu la salle de lecture de la Bibliothèque, servit de local.

Tels furent les modestes débuts de l'Université de Liège. Tout de suite elle prospéra, car sa création répondait à un réel besoin de la population. Mais sa prospérité fut interrompue par une crise grave. Un des premiers actes du Gouvernement Provisoire avait été de prononcer son maintien, ainsi que celui des deux autres Universités belges, Gand et Louvain, " jusqu'à ce que le Congrès National eût statué sur leur sort ". Malheureusement, peu de temps après, le 16 décembre 1830, un arrêté de réorganisation provisoire supprimait notre Faculté de Philosophie et renvoyait dans leur pays, avec une pension de retraite, les professeurs étrangers. Ce n'est qu'en 1835 que fut promulguée la première loi organique de l'enseignement supérieur en Belgique, loi qui rétablissait notre Faculté de Philosophie et Lettres et réorganisait les autres Facultés. Depuis cette époque, le développement de l'Université de Liège a suivi une marche régulièrement ascendante, dont nous allons indiquer les principales étapes.

Le *Nombre des Etudiants* était, nous l'avons vu, de 259 en 1817-1818. Il avait plus que doublé en 1830. Il tombe ensuite, à cause de la suppression de la Faculté de Philosophie et Lettres, pour recommencer à s'élever régulièrement à partir de 1837-1838. Plus de mille étudiants, exactement 1.007,

sont inscrits pour la première fois en 1876-1877. L'augmentation continue et elle s'accroît avec la construction des nouveaux locaux. En 1905-1906, la marque des 2.000 est dépassée pour la première fois (exactement 2.213 inscriptions). Les nombres maxima enregistrés sont, avant la guerre, 2.884 en 1913-1914, et après la guerre, 2.977 en 1918-1919, dans des conditions exceptionnelles, puisque l'Université venait de rouvrir ses portes. Dans le courant de la dernière année académique, nous avons reçu 2.469 inscriptions, 1.701 étudiants belges et 768 étrangers. Cette même année, le nombre des étudiantes était de 330, dont 206 belges. La présence des jeunes filles à l'Université paraît maintenant toute naturelle. Mais il n'y a pas bien longtemps que l'on discutait la question de savoir si elles devaient être admises. Encore en 1878, le Conseil d'Administration de l'Université de Bruxelles avait refusé à une femme le droit de s'inscrire. A Liège, la première inscription d'étudiante fut reçue en 1881 et la chose parut si extraordinaire que le Recteur crut devoir la signaler dans son rapport de fin d'année, puis, quatre ans plus tard, adresser publiquement ses félicitations à celle qui " a courageusement et brillamment ouvert aux personnes de son sexe l'entrée à l'Université de Liège et l'entrée dans la profession de pharmacien ". Et pourtant encore l'année suivante, le discours rectoral avait pour thème " L'exercice de la médecine par les femmes " et concluait à " l'incompatibilité entre l'individualité féminine et la profession médicale. "

Les principales étapes de l'*Evolution de l'Enseignement* à l'Université de Liège sont les suivantes.

Déjà sous le régime hollandais, un arrêté royal du 13 mai 1825 avait organisé dans les deux Universités de Gand et de Liège, des cours de chimie et de mécanique appliquées aux arts industriels et créé à Liège une chaire d'exploitation

des mines. Telle fut l'origine de notre Ecole des Mines, devenue si justement célèbre dans la suite, dont le premier règlement fut approuvé par un arrêté royal du 3 août de la même année. En 1836, le Gouvernement belge après avoir, par la loi organique de 1835, rétabli ou réorganisé les quatre Facultés de l'Université de Liège, créait, près notre Faculté des Sciences physiques et mathématiques, une Ecole des Arts et Manufactures et des Mines. Par la loi du 30 juin 1893, cette Ecole fut promue au rang de Faculté, la Faculté technique, appelée notamment à délivrer le diplôme légal d'ingénieur civil des mines, tandis que la Faculté des Sciences conservait le domaine des sciences pures constituant l'enseignement préparatoire à ce grade et, par conséquent, le soin de délivrer le diplôme de candidat ingénieur. Les années ultérieures furent marquées par les créations suivantes : l'Ecole de Commerce, instituée par un arrêté royal du 28 septembre 1896, annexée à la Faculté de Droit; les Instituts supérieurs d'Art et d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature orientales, de Pédagogie, institués respectivement le 20 octobre 1910, le 28 août 1922 et le 19 novembre 1927, tous trois annexés à la Faculté de Philosophie et Lettres. En outre, de nouveaux enseignements, répondant au progrès et au développement incessant de la science, furent créés dans les diverses Facultés, en nombre tel que le programme des cours comprend maintenant plus de cent pages. Ces additions conduisirent, soit à l'extension du programme conduisant aux grades préexistants, soit à la création de nouveaux grades, parmi lesquels méritent une mention toute spéciale, outre les grades scientifiques délivrés par l'Ecole de Commerce et les Instituts mentionnés tout-à-l'heure, le grade scientifique d'ingénieur-électricien, créé le 24 juillet 1883, à la suite de la dotation du Sénateur Montéfiore, qui marque une date capitale dans l'histoire de notre Université et de la science électro-technique, le grade scientifique de

docteur en géographie (20 février 1900), d'ingénieur-géologue (24 août 1900), etc.

L'Université de Liège comprend à l'heure actuelle les Facultés, Ecole et Instituts suivants : 1) la Faculté de Philosophie et Lettres et les Instituts supérieurs d'Art et d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature orientales, de Pédagogie; 2) la Faculté de Droit et l'Ecole de Commerce; 3) la Faculté des Sciences; 4) la Faculté de Médecine; 5) la Faculté technique. Elle délivre, ou va délivrer par application de la loi du 21 mai 1929, les diplômes légaux de candidat en philosophie et lettres; candidat en sciences; candidat en sciences naturelles et médicales; candidat ingénieur civil; licencié en philosophie et lettres; licencié en notariat; licencié en sciences; licencié en science dentaire; agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour la philosophie et les lettres; agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences; docteur en philosophies et lettres; docteur en droit; docteur en sciences; docteur en médecine, chirurgie et accouchements; pharmacien; ingénieur civil des mines; ingénieur civil des constructions; ingénieur civil métallurgiste; ingénieur civil chimiste; ingénieur civil architecte et agrégé de l'enseignement supérieur. Elle délivre en outre les diplômes scientifiques de candidat, licencié et docteur en histoire de l'art et archéologie; candidat, licencié et docteur en histoire et littérature orientales; candidat, licencié et docteur en sciences pédagogiques; candidat, licencié et docteur en sciences politiques; candidat, licencié et docteurs en sciences administratives; licencié et docteur en sciences sociales; licencié et docteur en sciences commerciales; licencié en sciences commerciales et consulaires; licencié en sciences commerciales et financières; licencié du degré supérieur en sciences commerciales; candidat et docteur en sciences physico-chimiques; docteur en sciences anthropologiques; ingénieur géologue; médecin hygiéniste; docteur en sciences pharmaceutiques; ingénieur

mécanicien (section d'aéronautique); ingénieur des constructions coloniales et ingénieur radio-électricien.

*Le développement de nos installations Universitaires* a suivi une extension parallèle.

L'ancien collège des Jésuites Wallons, dans lequel le Gouvernement hollandais avait installé l'Université de Liège, ne tarda pas à devenir insuffisant. Il subit, quelques années après la fondation de l'Université, d'importantes modifications et additions. La présente Salle Académique fut construite en 1821.

Sous le Gouvernement belge, on peut distinguer trois périodes particulièrement actives de construction. La première suivit immédiatement la promulgation de la première loi organique de l'enseignement supérieur, en 1835 : grâce aux efforts de l'Administrateur-Inspecteur G. Arnould, les locaux universitaires furent considérablement agrandis. La seconde commence en 1882 et s'étend sur la décade suivante. Elle avait été préparée par les réclamations incessantes des Recteurs qui, depuis 1870, ne cessaient de demander dans leurs rapports annuels l'extension des locaux, rendue nécessaire par le développement des enseignements et l'augmentation du nombre des élèves, par la nécessité de rénover l'enseignement des sciences en organisant des cours pratiques et de créer par conséquent des installations adéquates. Dans cette campagne, un rôle capital fut joué par un petit groupe de professeurs de nos Facultés des Sciences et de Médecine, Masius, Spring, Swaen, Van Beneden, qui, pour leur clairvoyance et leur persévérance, ont bien mérité de notre Université. Après maintes difficultés, les crédits nécessaires furent votés par les Chambres en 1879. L'emplacement des nouveaux locaux fut l'objet de longues discussions, car les habitants redoutaient le voisinage des Instituts projetés pour la Faculté de Médecine. Enfin, le 5 août 1881, le Conseil communal prenait une décision et l'on passa à l'exécution. C'est de cette époque que datent les beaux Instituts

dont furent dotées nos Facultés des Sciences et de Médecine : Institut astro-physique de Coïnte, Institut botanique et de pharmacie, Instituts d'anatomie, de zoologie, de chimie, de physiologie, Hôpital de Bavière. C'est également de cette époque que datent la création de l'Institut électro-technique Montéfiore, dû à la générosité de M. et Mme Montéfiore-Lévy, et la construction de cette partie du bâtiment central, qui borde la Place du 20 Août. Ultérieurement, les installations de notre Faculté de Médecine furent augmentées par la construction d'une Maternité (1905), d'une Clinique urologique (1920), d'un Institut de radiologie (1924), d'une Clinique stomatologique et d'une Clinique pédiatrique (1927).

La troisième période d'activité constructrice vient de commencer. Le 29 juin dernier, en présence de S. A. R. Monseigneur le Duc de Brabant, de M. le Ministre des Sciences et des Arts et de toutes les autorités civiles et militaires, nous avons posé la première pierre du premier des Instituts de notre Faculté Technique. Ce n'est pas d'hier que datent les réclamations concernant l'insuffisance des locaux de cette Faculté, puisque, dès 1900, le Recteur Masius, dans son rapport annuel, en réclamait l'extension. Le 24 juillet 1924, grâce aux subsides des Administrations communale et provinciale et à une souscription des industriels, le Patrimoine de l'Université de Liège était devenu propriétaire des terrains et de l'Abbaye du Val-Benoit. Mais il fallut encore cinq années d'efforts incessants pour obtenir les crédits nécessaires à la construction des bâtiments (1). Le programme, maintenant en voie de réalisation, comporte le transfert au Val-Benoit de toute la Faculté Technique, celui de l'Institut de Physique dans l'Institut de

---

(1) Voir pour l'historique complet de la question des Instituts de la Faculté Technique : M. Dehalu, les nouveaux Instituts de la Faculté Technique et les aménagements du bâtiment central de l'Université de Liège, *Bull. de l'Association des Amis de l'Université de Liège*, janvier, avril et juillet 1930.

Chimie analytique, après appropriation, et parallèlement, l'extension de la Bibliothèque, des Facultés de Droit et de Philosophie et de l'École de Commerce dans les locaux devenus libres. Le premier Institut, dont la construction est commencée, recevra les services de la Métallurgie générale et spéciale, ainsi que ceux de la Chimie analytique et de la Chimie industrielle. Ainsi, les titulaires de ces enseignements, et surtout ceux de la Métallurgie, si mal logés en ce moment, seront enfin placés dans des conditions compatibles avec les besoins de l'enseignement et de la recherche. Il en sera de même pour les professeurs de Physique, qui trouveront dans l'ancien Institut de Chimie analytique approprié à leurs besoins, un local en rapport avec le développement et l'importance considérables de la science qu'ils enseignent. Les autres constructions prévues, dont l'étude est activement poussée, sont : un Institut du Génie civil; un Laboratoire de thermodynamique contigu à la centrale de chauffage; un Institut de mécanique et un Institut de Sciences minérales.

Au moment où j'écris ces lignes, l'Université de Liège comprend les bâtiments suivants :

1. Un bâtiment principal, dans lequel sont logés les services du Rectorat et de l'Administration; la Faculté de Philosophie, ses Séminaires et les Instituts y annexés; la Faculté de Droit, ses Séminaires et l'École de Commerce; le Séminaire de géographie; les Laboratoires de paléontologie, de géologie, de minéralogie, de pétrographie, de cristallographie, de métallurgie, de chimie industrielle, d'électrochimie, de mécanique appliquée et de physique industrielle; les Collections d'architecture industrielle, d'exploitation des mines et d'exploitation des chemins de fer; la Bibliothèque; la Salle académique.
2. un Institut de chimie générale (Institut Walter Spring);

3. un Institut de chimie analytique;
4. un Institut de physique;
5. un Institut de zoologie et d'anatomie comparée (Institut Edouard van Beneden);
6. un Institut de physiologie (Institut Léon Frédéricq);
7. un Institut d'anatomie humaine normale (Institut Auguste Swaen);
8. un Institut de thérapeutique expérimentale et d'hygiène;
9. un Institut de pharmacie (Institut Alfred Gilkinet);
10. un Institut de mécanique;
11. un Institut électrotechnique (Institut Montefiore-Levi);
12. un Hôpital universitaire renfermant, outre les services cliniques, l'Institut d'anatomie pathologique et de bactériologie;
13. un Institut d'astrophysique;
14. un Institut de botanique, avec un jardin et de très belles serres, renfermant la splendide collection de broméliacées de Morren;
15. un Institut du Génie civil, bâtiment mis obligeamment à la disposition de l'Université par l'Administration communale.

L'Université de Liège dispose en outre, pour l'enseignement de la psychiatrie, de deux asiles d'aliénés. Elle possède, au plateau de la Baraque-Michel, une station scientifique pour des recherches de climatologie, de géologie, de zoologie et de botanique dans cette région à caractères si particuliers, et un Laboratoire maritime à Blankenberghe. Ses élèves ont accès au Laboratoire du service aéronautique de l'Etat, situé à Rhode Saint-Genèse.

La Bibliothèque centrale, située, comme nous l'avons dit, dans le bâtiment principal, a été créée de la manière suivante : conformément aux prescriptions du règlement sur l'organisation de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales des Pays-Bas, l'Administration com-

munale de Liège mit, en 1817, sa bibliothèque à la disposition de l'Université qui venait d'être créée. Cette bibliothèque comportait environ 7.000 volumes. Elle comprend maintenant environ 500.000 pièces, parmi lesquelles 2400 manuscrits et 510 incunables.

Des acquisitions nouvelles ont pu être faites grâce au crédit gouvernemental annuel, à des subventions de l'Administration communale pendant les années 1860-1902, et à des subsides de la Commission du Patrimoine de la Fondation Universitaire et de l'International Education Board. Il faut y ajouter les dissertations fournies par les échanges universitaires, ainsi que les volumes provenant de nombreux legs et dons. Le plus important de ces legs est celui du Baron Wittert, qui fit entrer dans nos collections plus de 20.000 volumes, dont 117 manuscrits, de nombreux incunables et ouvrages précieux, plus de 25.000 estampes et dessins, des tableaux et autres œuvres d'art.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur les *crédits* mis à la disposition de l'Université de Liège depuis sa fondation.

Les indications détaillées manquent pour les années 1830-1843. L'Etat de l'Instruction supérieure en Belgique, présenté aux Chambres législatives par M. Nothomb, Ministre de l'Intérieur, pour la période 1835-1843, ne fournit que des renseignements globaux pour les deux Universités de Gand et de Liège. On y trouve que la somme totale affectée à l'achat du matériel et aux frais d'Administration s'est élevée progressivement pour les deux Universités réunies, de 30.000 à 94.000 francs. Le relevé détaillé des dépenses faites pour Liège et pour Gand n'est fourni que dans le premier rapport triennal sur l'Instruction supérieure. Il y apparaît que le crédit matériel affecté à l'Université de Liège atteignait 45.000 francs en 1848, mais subissait une forte diminution, de 10.000 francs, l'année suivante. Le rappor-

teur s'élève d'ailleurs énergiquement contre cette réduction. A cette époque, le Conseil provincial allouait des subsides à l'Université, subsides se montant au total, pour les années 1842-1852, à 12.000 francs. Nous sommes évidemment loin de ces chiffres maintenant, car, pour l'exercice 1930, le crédit affecté aux services scientifiques était de 1.255.000 francs. Mais ce crédit est encore beaucoup trop bas. Pour en être convaincu, il suffit d'un exemple, celui de la Bibliothèque, qui a reçu cette année 85.000 francs pour achat de livres et 33.000 francs pour frais de reliures et à laquelle le Patrimoine de l'Université se voit obligé de verser chaque année une somme de 350.000 francs, destinée à l'achat des périodiques, somme qui devrait évidemment être à la charge de l'Etat. Pour 1931, nous espérons une augmentation de crédit, mais qui sera encore insuffisante, car nos charges ne cesseront d'augmenter du fait de la mise en vigueur de la nouvelle loi sur la collation des grades académiques et d'une autre circonstance, sur laquelle je désire insister.

Tout l'effort qui a été fait dans ces dernières années, d'une part par le Gouvernement en créant des assistants dans les Facultés de Philosophie et de Droit et des agrégés dans toutes les Facultés, d'autre part par le Fonds National de la Recherche Scientifique en instituant les aspirants et les associés, tout cet effort a tendu vers un seul but : créer en Belgique une carrière scientifique et multiplier les voies d'accès vers cette carrière. Mais si cet effort est couronné de succès, si de jeunes chercheurs travaillent en plus grand nombre dans nos laboratoires et nos séminaires, nos ressources doivent être augmentées. Voici un exemple topique : tel laboratoire de notre Faculté de Médecine, qui a pu s'adjoindre un associé du Fonds National, donc un travailleur supplémentaire, s'est trouvé à bout de ressources après six mois d'exercice. Pour que les heureuses dispositions mentionnées plus haut portent leurs fruits, qu'elles aient

des conséquences pratiques et non pas simplement théoriques, il faut que le Gouvernement donne les subsides nécessaires à nos laboratoires et à nos séminaires, sous peine de détruire d'une part ce qui a été péniblement édifié d'autre part.

Indépendamment des subsides de l'Etat, notre Université a d'autres ressources, qui l'ont sauvée de l'effondrement dans la période d'inflation. Jouissant depuis 1921 de la personnalité civile, elle a son Patrimoine propre, géré par une Commission Administrative qui peut recevoir des dons et des legs, même pour une affectation bien déterminée. Elle tire également des ressources de la Fondation Universitaire et du Fonds National de la Recherche Scientifique, organismes destinés à promouvoir la recherche scientifique en Belgique, et elle a été l'objet de libéralités privées, que nous voudrions voir se renouveler plus souvent et dont les plus beaux exemples sont les largesses de M. et Mme Montefiore-Levi en faveur de notre Institut électro-technique, les subsides des Administrations communale et provinciale, ainsi que la souscription des industriels, qui nous ont permis l'acquisition des terrains du Val-Benoit, et deux donations récentes : l'une de 500.000 francs de la Ville de Liège destinée à l'aménagement d'un home universitaire, l'autre, d'un très bel immeuble dû à la générosité de Mme Veuve Gustave Ruhl-Hauzeur.

Le développement des programmes, l'extension des locaux et la création des cours pratiques a eu naturellement pour conséquence *une augmentation considérable du personnel enseignant.*

Nous avons vu qu'à ses débuts, l'Université de Liège comptait 13 professeurs. Leur nombre, tel qu'il est fixé par la loi du 21 décembre 1928, est maintenant de 18 dans la Faculté de Philosophie et Lettres, de 12 dans la Faculté de

Droit, de 16 dans la Faculté des Sciences, de 19 dans la Faculté de Médecine et de 12 dans la Faculté Technique. Pour cette dernière, ce nombre peut être augmenté de fonctionnaires (quatre en ce moment) détachés de l'Administration et qui ont rang de professeur avec toutes les prérogatives attachées à ce titre. Il y a en outre une cinquantaine de chargés de cours.

J'ai rappelé plus haut la campagne menée par quelques pionniers en faveur de l'organisation d'un enseignement pratique, campagne qui aboutit à la construction des principaux Instituts de nos Facultés des Sciences et de Médecine. Il importe de faire remarquer que certains collègues n'attendirent pas que ces locaux fussent édifiés pour se mettre à l'œuvre : dès 1873-1874, nous trouvons au programme des cours des exercices de microscopie, faits en Faculté des Sciences par van Beneden, en Faculté de Médecine par Masius <sup>(1)</sup>. Grâce aux nouveaux Instituts, l'enseignement pratique put être étendu aux autres sciences. Il fallut alors du personnel supplémentaire. L'arrêté royal du 16 août 1892 marque une date capitale dans l'histoire de notre enseignement supérieur : il crée les assistants, qui ont pour fonction principale d'aider le professeur dans son enseignement pratique. Primitivement limitée aux Facultés des Sciences, de Médecine et Technique, cette institution vient d'être étendue aux Facultés de Philosophie et de Droit. Enfin, un arrêté royal du 23 juillet 1929 a créé les agrégés qui, sous certaines conditions, peuvent participer à l'enseignement théorique, développer des parties d'un cours du programme ou suppléer un titulaire en cas d'empêchement légitime de ce dernier. L'institution des agrégés constitue l'indispensable chaînon entre les fonctions temporaires d'assistant, celles

---

(1) Les exercices de dissection, annexés au cours d'anatomie humaine, figurent explicitement au programme dès l'année 1835-36.

définitives de chargé de cours ou de professeur, et elle marque un progrès considérable dans l'organisation du recrutement de notre corps professoral.

Si la nomination des assistants, chefs de travaux et agrégés est soumise à une procédure bien définie, celle des chargés de cours et professeurs n'est malheureusement réglée que par les traditions. La loi est muette, sauf sur un point : elle ne fixe au candidat qu'une seule condition, à laquelle il peut d'ailleurs être dérogé, le grade de docteur (loi de 1849, art. 13). Par contre, les changements d'attribution d'un professeur font l'objet d'un article spécial (art. 11 de la loi de 1849), qui impose la consultation de la Faculté. La publication de la vacance d'une chaire et la consultation des Facultés pour les nominations, si elles sont devenues traditionnelles, ne sont cependant pas obligatoires. J'ai exposé ici même l'an dernier quelles sont mes idées en la matière. Je tiens cependant à faire remarquer que même en l'absence d'une procédure bien définie, l'institution des assistants dans les Facultés de Droit et de Philosophie, celle des agrégés dans toutes les Facultés aura, après quelques années, singulièrement amélioré les conditions de recrutement du corps professoral. Il existe maintenant en Belgique une carrière universitaire, car, en pratique, le futur professeur aura de plus en plus souvent passé successivement par l'assistantat et l'agrégation. Il aura par conséquent pu se préparer au professorat. Je n'en regrette pas moins que des dispositions législatives ne fixent pas la procédure dans une question aussi vitale et ne nous protègent pas contre l'intrusion, hélas encore fréquente, d'influences extra-scientifiques dans nos affaires.

Réjouissons-nous par contre d'une disposition libérale, contenue dans l'article 31 de la loi de 1849, disposition dont nous avons souvent tiré le plus heureux parti. De même que le Roi de Hollande n'avait pas hésité à faire appel à des

étrangers pour constituer, en 1816, notre corps professoral, de même le législateur belge a autorisé le Gouvernement " à appeler au professorat des étrangers d'un talent éminent, lorsque l'intérêt de l'instruction publique le réclame. "

La part du Grand-Duché de Luxembourg dans cette collaboration a été particulièrement importante. Je me bornerai à citer les noms de Michel Gloesener, professeur de physique en 1830, qui le premier décrivit et construisit un télégraphe fonctionnant avec renversement de courant; Jean-Baptiste Brasseur, professeur de géométrie en 1832, mathématicien de premier ordre qui fonda notre école de géométrie et en même temps esprit pratique car il eut le premier l'idée d'annexer un atelier à l'École des Mines; Jean-Baptiste Neuberg, autre mathématicien de valeur, professeur d'algèbre en 1884; Jean-Baptiste Voltaire Masius, professeur d'anatomie en 1864, puis titulaire pendant de longues années de la clinique médicale; Jean-Pierre Nuel, professeur d'ophtalmologie et de physiologie des organes des sens, en 1886, qui fit d'importantes découvertes dans le domaine de l'anatomie de l'œil et de l'oreille. Nous avons également recruté notre corps professoral dans d'autres pays, en appelant à nos chaires universitaires le géomètre Dandelin, le mathématicien Catalan, le critique Sainte-Beuve, l'illustre biologiste Schwann, les médecins Antoine Spring, professeur de clinique médicale; Fuchs, ophtalmologiste de grande valeur; Gussenbauer et de Winiwarter, qui introduisirent en Belgique les méthodes de la chirurgie moderne. Dans une notice consacrée à l'histoire de l'Université de Liège, il n'est que juste de rendre hommage à ces dévoués collaborateurs recrutés en dehors de nos frontières, qui nous ont consacré le meilleur de leur talent et, véritables chefs d'école, ont exercé une profonde influence sur les destinées de notre Alma Mater.

Une Université a une double mission à remplir : elle doit être à la fois un établissement d'enseignement et un centre d'activité scientifique. L'Université de Liège n'a failli ni à l'une, ni à l'autre des ces tâches.

Elle a compté parmi ses professeurs des savants éminents, tels le géologue André Dumont, les biologistes Schwann et van Beneden, le naturaliste Schmerling, les mathématiciens Catalan, Folie, François Deruyts et le Paige, le chimiste Walthère Spring, l'historien Godefroid Kurth, les philologues Waltzing, Michel et Parmentier, l'économiste de Laveleye, Delbœuf, Dwelshauvers-Dery et d'autres encore.

Le temps me manque pour m'étendre sur les mérites de chacun de ces hommes exceptionnels. Je crois cependant devoir signaler brièvement le rôle de ceux d'entre eux dont l'influence ne cesse de s'exercer, car ils ont formé de brillants élèves, qui à leur tour ont transmis à d'autres générations le flambeau qu'ils avaient reçu de leurs mains. André Dumont a été le fondateur de cette belle école de géologues qui, d'abord continuée par Dewalque et Lohest, se perpétue au sein de notre Université et qui a rendu les plus grands services au pays et à la colonie. Schwann, le premier de nos grands physiologistes, a fait des découvertes capitales, dont l'une éclipe toutes les autres : sa découverte de l'identité de structure des plantes et des animaux. Schmerling a été le fondateur de la paléontologie humaine et la tradition qu'il a créée à Liège, suivie par Julien Fraipont, ne s'est pas perdue. Les travaux de van Beneden inspirent encore ceux de nos cytologistes. Kurth a été le père de notre école belge d'histoire. Waltzing, Michel et Parmentier ont exercé une profonde influence sur la philologie classique en Belgique, car presque tous nos latinistes et hellénistes actuels ont été leurs élèves.

L'activité scientifique de l'Université de Liège s'est traduite, non seulement par les nombreuses publications de son corps professoral, mais encore par le rôle prépondérant qu'elle a joué dans la création, ou qu'elle joue dans la direction de revues scientifiques justement estimées :

le *Musée Belge* et la Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres, fondés par J. P. Waltzing ;

les *Serta Leodiensia*, mélanges de philologie classique, dont le premier fascicule vient de paraître sous l'active impulsion de notre collègue M. Delatte ;

les *Annales de l'Institut Botanique*, fondées par notre collègue M. Gravis ;

les *Annales de la Société Géologique de Belgique*, fondées par Dewalque, dont le Secrétaire général est notre collègue M. Fourmarier, et leur recueil de publications consacrées spécialement à la géologie du Congo ;

la *Revue de Géologie*, dont le Secrétaire est M. de Radzitzky, Conservateur de nos collections de géologie ;

les *Archives internationales de Physiologie*, fondées par notre collègue M. Léon Frédéricq ;

les *Archives de Biologie*, fondées par van Beneden et van Bambeke (Gand), et dont l'un des directeurs actuels est notre collègue M. de Winiwarter ;

la *Revue Universelle des Mines*, organe de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Université de Liège ;

le *Bulletin scientifique de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Institut Montefiore* ;

les publications de la Société Royale des Sciences ;

la revue *Le Sang*, dont l'un des directeurs est notre collègue M. Roskam ;

la revue *Le Cancer*, dont l'un des directeurs est notre collègue M. Delrez.

Signalons encore la collaboration de notre corps professoral (MM. Duesberg, Frédéricq et Roskam) à la collection : " Les problèmes biologiques ", monographies scientifiques publiées par les Presses Universitaires de France.

Dans le domaine de l'enseignement, l'Université de Liège a aussi joué un rôle capital. Elle a formé, depuis sa fondation, 625 docteurs en philosophie et lettres, 3173 docteurs en droit, 401 docteurs en sciences, 2614 docteurs en médecine, 1114 pharmaciens, 6443 ingénieurs et 2200 diplômés de notre Ecole de Commerce. Elle a ainsi largement contribué à la formation de l'élite intellectuelle du pays. Des élèves de Liège occupent des chaires dans nos trois autres Universités. A ce point de vue, le rôle de notre Faculté de Philosophie a été particulièrement important, car elle a peuplé de ses disciples les chaires de philologie et d'histoire des autres Universités belges. Toujours soucieuse d'améliorer et d'étendre son enseignement, l'Université de Liège a souvent joué un rôle de novatrice, que les progrès réalisés ailleurs font parfois oublier. Son Ecole des Mines a été la première créée en Belgique et les ingénieurs qu'elle forme, répandus sur toute la surface du globe, occupent partout, dans l'enseignement, dans l'industrie ou dans l'administration, des situations prépondérantes. L'Institut électrotechnique Montefiore, la première en date des Ecoles supérieures d'électricité, fut créé en 1883 par le Gouvernement belge, à l'initiative du Sénateur Montefiore, qui, par une intuition vraiment géniale des futurs besoins de l'industrie électrique alors naissante, offrit généreusement les subsides nécessaires pour organiser l'enseignement des ingénieurs électriciens. L'Institut Montefiore a délivré jusqu'à présent près de 2700 diplômes. A partir de l'année prochaine, une nouvelle extension de son activité lui permettra de délivrer le diplôme d'ingénieur radio-électricien. Plus de trente de ses anciens élèves ont été

nommés, en Belgique, professeurs dans une Université, une Ecole technique supérieure ou à l'Ecole militaire : seize y enseignent l'électro-technique. Une vingtaine d'autres élèves de l'Institut Montefiore ont professé ou professent dans des Universités, Ecoles techniques supérieures, Ecoles militaires ou navales dans une quinzaine de pays étrangers.

L'Université de Liège n'a pas seulement eu la première Ecole des Mines de Belgique, le premier Institut électro-technique du monde, elle a également montré la voie dans d'autres branches de l'enseignement. Elle a été la première à créer l'enseignement conduisant au grade de docteur en art et archéologie, d'ingénieur géologue et d'ingénieur aéronaute, elle a été la première à organiser officiellement l'enseignement de l'anthropologie, à réaliser son Centre anti-cancéreux. Et l'on ne peut clore ce bilan sans rappeler le rôle joué par notre Université dans la lutte contre les grandes maladies sociales, et notamment contre la tuberculose et l'ankylostomiasie. Le célèbre bactériologiste allemand Koch, recevant en 1905 à Stockholm le prix Nobel déclarait : " Je considère les dispensaires antituberculeux comme un des moyens les plus efficaces, sinon le plus efficace, que nous possédions pour combattre la tuberculose. Je crois que ces dispensaires, lorsqu'ils couvriront tous les pays de leur réseau serré, exerceront l'action la plus bienfaisante dans la lutte contre ce terrible fléau". Le moment ne tarda pas à venir où cette prédiction fut réalisée. Mais ce que Koch aurait pu ajouter, et ce qu'il ne faut pas manquer de rappeler en cette occasion, c'est que toute l'œuvre de prophylaxie antituberculeuse basée sur les dispensaires est partie de Liège. En effet, le premier dispensaire antituberculeux a été créé chez nous, dès 1900, à l'initiative de notre collègue M. Malvoz, secondé par l'Administration provinciale et par le généreux philanthrope, le Sénateur Montefiore; et depuis, l'œuvre liégeoise a servi de modèle

à tous les établissements similaires créés en Belgique et à l'étranger.

Quelles sont nos perspectives d'avenir ? Sans aucun doute, la création ou le développement d'autres établissements d'enseignement supérieur, tant en Belgique qu'à l'étranger, a quelque peu réduit la sphère d'influence de l'Université de Liège. Il est certain qu'ingénieur des Mines n'est plus aujourd'hui synonyme d'élève de notre Ecole, puisque quatre autres établissements belges ont créé cet enseignement; que certains pays n'envoient plus leurs nationaux apprendre l'électro-technique à l'Institut Montefiore, car des Instituts analogues ont été fondés à l'étranger, certains d'ailleurs par nos anciens élèves; que la prochaine génération d'hellénistes belges ne sera plus exclusivement composée d'élèves de Liège, car ceux-ci auront à leur tour fait école dans l'Université où ils professent. Il n'y a pas là de quoi nous affliger, bien au contraire, car c'est la bonne semence répandue par l'Université de Liège qui a germé.

D'autre part, je note avec joie des signes certains d'une nouvelle ère de prospérité. Des signes de prospérité matérielle dans l'aide efficace qui est apportée à nos chercheurs par le Fonds National de la Recherche Scientifique, dans les travaux d'agrandissement des locaux universitaires, qui vont permettre à notre Faculté Technique et à d'autres départements de se développer à l'aise et de donner à leurs laboratoires et séminaires l'extension rendue nécessaire par les développements de la science. Il y a bien une ombre au tableau : la crise et les restrictions budgétaires qu'elle entraîne. Mais je ne puis croire que nous soyons sérieusement menacés. Le Gouvernement n'ignore pas que nos subsides sont déjà trop faibles. Il n'ignore pas qu'un budget universitaire doit être augmenté sans cesse, car la science va constamment en se développant. Il n'ignore pas que de nouvelles

charges nous ont été imposées, tant par l'augmentation du nombre de nos travailleurs scientifiques, que par la promulgation de la nouvelle loi sur la collation des grades académiques. Il a des devoirs impérieux à remplir envers la jeunesse du pays et il ne peut envisager une diminution des crédits qu'il consacre à l'instruction publique : un père de famille qui éprouve des revers de fortune songe-t-il à en faire pâtir l'éducation de ses enfants ?

Je note aussi des signes certains, et ce sont les plus réjouissants, d'un renouveau intellectuel. Les facilités considérables données à la jeunesse pour faire des voyages d'études à l'étranger, l'institution des assistants dans les Facultés de Droit et de Philosophie, celle des agrégés dans toutes les Facultés, la création des aspirants et des associés du Fonds National de la Recherche Scientifique, toutes ces mesures destinées à organiser la carrière scientifique commencent à porter leurs fruits. Constatation réconfortante, nos élèves saisissent ces occasions qui leur sont offertes. Je suis heureux de pouvoir signaler qu'à côté de nos succès habituels dans les Concours institués par le Gouvernement, sur vingt nouveaux aspirants choisis par le Fonds National, neuf sont des candidats présentés par notre Université; et que parmi les cinq qui ont été admis comme associés, c'est-à-dire jugés dignes d'être classés dans cette élite, parmi laquelle nos établissements scientifiques recruteront demain le corps professoral, deux sont de nos anciens élèves. Mais il y a mieux encore. Dans le courant de l'année académique qui vient de s'écouler, deux jeunes docteurs ont subi brillamment les difficiles épreuves du doctorat spécial, et dès maintenant, six récipiendaires sont inscrits pour subir ces épreuves dans le courant de l'année académique qui commence aujourd'hui. Et si notre jeunesse a compris qu'il n'est pas de plus belle carrière que la carrière scientifique, qu'il n'est pas au monde de plus douce joie que celle du chercheur qui réussit

à arracher à la Nature une parcelle de vérité, qui trouve la solution du problème qu'il s'est posé, alors, la prospérité de notre Université est assurée.

---

## Impressions d'un universitaire belge aux Etats-Unis

---

Ce que je donne ici, ce ne sont que des impressions, et non pas des jugements. Je serais impudent si je jugeais l'enseignement supérieur américain parce que j'ai eu l'occasion de donner cours pendant trois étés dans une université du Middle West et de conférencier dans quelques autres. On ne peut juger une organisation nationale, c'est-à-dire particulière à certaines nécessités créées par l'ambiance, qu'après des enquêtes beaucoup plus minutieuses que celles qu'il m'a été donné de faire. Je ne voudrais pas avoir l'outrecuidance de ceux qui, pour avoir été six mois en Amérique, se croient suffisamment armés pour envoyer d'Europe des leçons de culture et de civisme aux naïfs américains. Je ne voudrais pas être aveugle devant les nécessités nouvelles au point de dépeindre des scènes de vie, présentes ou futures, qui m'ont été dictées par mon incompréhension des circonstances, mes préjugés nationaux ou ma fatuité d'européen jaloux.

\* \* \*

Ma première impression a été celle de richesse. Ce qui frappe le visiteur étranger, c'est le nombre, les dimensions et le luxe des universités américaines.

Nous n'entendons généralement parler que de quelques universités américaines. Nous connaissons Harvard, Yale, Columbia, Chicago, Stanford, Berkeley et John Hopkins, alors qu'en fait il y a des centaines d'universités aux Etats-

Unis. Dans l'Etat d'Iowa, un état agricole, dont la population n'est que de deux millions d'habitants, il y a vingtaine d'universités ou établissements similaires. La seule mention des universités dans l'annuaire que j'ai sous les yeux compte sept pages de texte, et sur chaque page il y a 180 noms ! Aussi le visiteur européen qui n'a vu que les grandes universités, ne peut-il avoir la prétention d'émettre un jugement sur l'enseignement supérieur aux Etats-Unis.

La grande majorité de ces universités sont situées dans un milieu rustique dont l'ensemble forme ce qu'on appelle le "*campus*" ou cité universitaire : vastes pelouses bordées d'arbres centenaires, entourant des bâtiments isolés, auditoires, séminaires, instituts, laboratoires, bibliothèques, gymnases, chapelles, stadium, théâtre, clubs professoraux, dortoirs d'étudiants, hôpital universitaire, *fraternités* ou cercles d'étudiants, *sororities* ou cercles d'étudiantes, locaux administratifs, piscine, écoles d'application, etc., etc.

Et à l'intérieur de ces établissements, quel luxe, quel confort, quelle richesse de tapis, de fauteuils, de meubles, de matériel. A l'université d'Etat d'Iowa, on vient de construire un hôpital universitaire dont la bâtisse et l'aménagement ont coûté la bagatelle de 5 millions de dollars; on a érigé en six mois un nouveau stadium qui revient à un million, et on est en train de bâtir un théâtre pourvu de toutes les dernières applications de l'art scénique. La maison des étudiants est faite de salles richement meublées, où se trouve tout ce qu'on peut rêver en fait de confort : poste de T. S. F., pianos à queue, tapis d'orient, rotonde, restaurant, cafeteria, etc., etc.

Mais l'on ne peut s'empêcher de se demander à quoi sert cette richesse ? Pourquoi entourer les étudiants de cette beauté que seul l'argent peut donner, alors que la plupart d'entre eux viennent de foyers et retourneront à des foyers qui sont bien différents et autrement simples que ces palais universitaires ? Ceux-ci ont-ils été créés par des parents plou-

toocrates qui veulent élever leurs fils et leurs filles dans une atmosphère propre à produire une conscience aristocratique ? L'Amérique, qui n'a pas d'autre aristocratie de naissance que les descendants de ceux qui y sont arrivés à bord du *Mayflower*, voudrait-elle créer une nouvelle aristocratie, basée sur l'instruction ? Ou bien encore, ce luxe et les traditions qu'il implique ne tendrait-il qu'à inculquer aux étudiants l'idée qu'ils sont des êtres privilégiés et d'essence supérieure, de même qu'en Allemagne d'avant-guerre la caste des officiers de réserve était déterminée par les privilèges et les traditions accordées aux casinos d'officiers ? En somme, une telle explication peut paraître justifiée quand on pense au caractère exclusif de certaines *fraternités* d'étudiants, ou au fait que les certificats délivrés par des universités de l'Est équivalent presque à des titres de noblesse.

Mais où trouve-t-on l'argent nécessaire à la réalisation de ce luxe ? Beaucoup d'universités sont des institutions privées, c'est-à-dire dotées par des particuliers, ou par des groupements religieux. D'autres sont des universités d'Etat et leur budget est constitué à la fois par des subsides officiels et des dotations particulières. Quelque 160 collèges et universités ont des patrimoines s'élevant à plus de 2 millions de dollars. Dans certaines Universités, les chiffres sont fantastiques. C'est notamment le cas pour Harvard, dont le patrimoine est de 82 millions de dollars, Columbia (62), Yale (49), Chicago (38), Stanford (28), Berkeley (28), John Hopkins (24), Duke (27), et ces chiffres ne tiennent aucun compte du minerval payé par les étudiants. Naturellement, ces dotations ne sont pas des indices certains de la valeur actuelle de l'enseignement, mais elle justifient des espérances pour l'avenir, et, d'ailleurs, permettent l'organisation de manifestations intellectuelles et artistiques, pleines de promesses. Je me souviens avoir entendu au cours d'un séjour de trois mois à l'Université d'Iowa, la violoniste Kreisler

(cachet £ 1500), le quatuor " Pro Arte ", le philosophe allemand Keyzerling, l'historien Emile Ludwig, le romancier Walpole, la troupe russe " Habima ", et cela, dans une petite ville de 10.000 habitants, située en plein Middle West !

Quant au nombre des étudiants, il nous laisse tout aussi rêveurs. La population totale des universités est d'environ 726.000 étudiants et 56.000 professeurs et instructeurs; donc il y a en moyenne 1 professeur par 13 étudiants. C'est l'Université de Californie qui compte le plus grand nombre d'étudiants réguliers (16.000); trois autres universités en ont plus de 10.000, et douze comptent entre 5000 et 10.000 étudiants. Si nous ajoutons les étudiants qui s'inscrivent pour la session d'été ou à d'autres organismes relevant des universités (par exemple, cours par correspondance), c'est Columbia qui tient la tête avec 30.000 étudiants, l'Université de Californie vient ensuite avec 24.000 et onze universités comptent de 10.000 à 20.000 étudiants.

Cette impression de puissance que je me suis efforcé de rendre au moyen de chiffres et qui abasourdit l'européen, ne tarde pas, cependant, à se tempérer lorsqu'on poursuit ses observations ou lorsqu'on essaye de tirer des conclusions. Il est vrai que l'Amérique est un pays de contrastes ou d'oppositions. A peine avez-vous tiré une conclusion d'un fait qu'un autre fait se présente à votre observation et vous oblige à tirer des conclusions diamétralement opposées. Ainsi vous y trouvez réunis, chez les mêmes personnes, l'esprit de troupeau docile en même temps qu'un individualisme farouche, l'esprit matérialiste en même temps que l'esprit idéaliste, l'amour de l'argent en même temps qu'un gaspillage insensé et une générosité magnifique, l'application exagérée du principe d'économie du temps et la dissipation stupide de son produit. Et ce qui est vrai de la vie sociale en général l'est aussi de la vie universitaire en particulier.

En premier lieu, l'impression de richesse que donne l'uni-

versité américaine s'applique bien plus aux bâtiments, à l'élément purement matériel, qu'aux professeurs, ou à l'élément humain. Malgré la splendeur des installations universitaires, la plupart des professeurs américains avec qui j'ai pu converser nous envient. Je ne parle pas ici des présidents d'universités ou des doyens (*deans*), nommés la plupart du temps "à vie", dont la situation est en tout point enviable et dont l'esprit est par conséquent tout à fait américanisé. Je ne parle pas non plus des professeurs des facultés techniques et de médecine, qui ont à leur disposition des moyens d'études inimaginables et dont la situation matérielle est assurée par les "à côtés" du métier; mais je parle ici des professeurs des autres facultés, surtout des facultés de lettres et d'arts, chez qui se rencontre le plus de mécontentement.

L'un d'eux m'a traduit son mécontentement en deux phrases qui me paraissent très bien résumer la situation :

1. *We are a land of over-endowed universities and underpaid teachers.*

2. *Our academic liberty is limited.*

Je voudrais m'attarder sur ces deux observations, mais je tiens à assurer à nouveau le lecteur que je ne le fais pas dans un esprit de dénigrement. Je veux simplement noter le fait qu'elles contredisent nos conceptions ordinaires et tendent à détruire cette impression de puissance qui avait été mon premier sentiment.

Donc l'Amérique, à en croire mon collègue américain, est le pays des universités trop riches et des professeurs trop pauvres. Il y a du vrai dans cette assertion. Les fondateurs des universités américaines se sont beaucoup plus occupés de l'équipement concret, des briques et du mortier que de l'invisible, de l'inestimable, représenté par l'élément humain. Ceci n'est pas un reproche, mais simplement la constatation d'un fait, et d'un fait actuel. L'avenir très

probablement apportera des améliorations. N'oublions pas que ces universités sont jeunes, et que si l'on s'est surtout attaché à la structure, on n'a pas encore eu beaucoup de temps pour la décorer et la meubler. En tout cas — et c'est ceci que je voulais constater — la situation des professeurs est loin d'être en rapport avec les chiffres que je donnais tout à l'heure.

A première vue, lorsque nous les comparons brutalement aux nôtres, les traitements des professeurs d'universités américaines, qui reçoivent un traitement moyen de 180.000 fr, peuvent nous paraître élevés. Mais il est trois éléments dont nous devons tenir compte. D'abord, ces traitements ne sont pas garantis. Un professeur peut toujours être remercié. Il est très rare que les contrats aient une durée de plus de trois ans. Je connais des cas où les contrats ne portent pas sur le montant des appointements qui peuvent donc être réduits à n'importe quel moment. Le Président Wilson, lorsqu'il était à Princeton, ne manqua pas de profiter de cette latitude. Voulant se débarrasser de certains professeurs, et ne pouvant briser le contrat qui les liait à l'établissement, il réduisit leurs traitements à un taux si minime que les professeurs visés se virent obligés de démissionner.

Le second élément dont nous devons tenir compte, c'est que le coût de la vie est en moyenne de 60% plus élevé aux Etats-Unis que chez nous; c'est-à-dire que pour acheter ce qu'on paie en Belgique 100 francs or (700 francs papier), il faut payer aux Etats-Unis 160 francs or ou environ 5 dollars, et cette différence n'est pas suffisante, car dans certains départements de la vie matérielle, le taux est excessif. Tel est le cas dans le domaine du logement. Un de mes amis, *associate-professor* dans une université très importante de Middle-West, et jouissant d'un traitement annuel de 2.800 dollars, a trouvé que la façon la plus économique de se loger était de se faire bâtir une maison. Il est donc

propriétaire d'une petite maison en bois recouvert d'une légère couche de ciment et composée de cinq pièces minuscules (salon, salle à manger, cuisine, chambre à coucher, salle de bain) avec cave, buanderie, grenier et chauffage central. Cette maison d'un style rustique, sans étage, et qui occupe avec le jardin une superficie de 700 mètres carrés environ, est située aux confins, c'est-à-dire dans un quartier relativement modeste, d'une petite localité de 15.000 habitants. Et cependant, elle lui a coûté la bagatelle de 10.000 dollars (c'est-à-dire 360.000 francs) !

Enfin, nous ne devons pas oublier que, à partir du moment où l'on a assez pour se nourrir et se chauffer, on n'est riche ou pauvre que par comparaison — c'est-à-dire que, pour avoir une idée de la valeur sociale du professeur américain, il faut comparer son traitement avec celui d'autres catégories de travailleurs. Or cette comparaison lui est tout à fait désavantageuse. Un très bon spécialiste du bâtiment gagnera chez nous de 40 à 50 francs par jour; mais à New-York, il gagnera dix fois plus; or le traitement moyen du professeur américain n'est que deux fois et demi plus élevé que celui de son collègue belge. Le traitement d'un "instructeur" dans une université américaine est d'environ 1400 dollars par an, c'est-à-dire 26 dollars par semaine; or le salaire des ouvriers en Amérique n'est jamais inférieur à 20 dollars par semaine, tandis que celui des ouvriers qualifiés varie de 30 à 60 dollars par semaine et même atteint 80 dollars dans certaines industries telles que celles du bâtiment, des chemins de fer et du charbon anthraciteux. (1) Le voisin du professeur propriétaire de la petite maison dont je parlais tout à l'heure, est le ramasseur officiel des poubelles de la ville; il possède une

---

(1) Voir à ce sujet : *Report of the Delegation appointed to study Industrial Conditions in Canada and The United States of America*. London, His Majesty's Stationary Office, 1927.

très jolie Studebaker; mais le professeur ne peut même pas se payer une Ford ! L'absence ou la marque d'un auto en Amérique est le meilleur indice de situation sociale. " Nous avons une nouvelle Ford " me disait la femme d'un assistant-professeur de l'Université d'Urbana; " mais l'ouvrier qui nettoie mes fenêtres à une Buick nouveau modèle ".

Et ne croyez pas que j'exagère. J'ai sous les yeux deux études publiées par les Universités de Yale et de Californie sur les revenus et les dépenses des membres de leurs facultés (1). Elles sont très instructives et convaincantes. L'ouvrage qui décrit la situation des professeurs en Californie étudie les revenus, dépenses et manières de vivre de 96 membres mariés de la Faculté, avec une moyenne de 1½ enfant par famille, le maximum étant de deux enfants. Malgré ce nombre très limité de bouches à nourrir, les appointements réguliers sont loin de couvrir les dépenses. ils représentent en moyenne à peine 65 % du revenu total, la différence nécessaire pour boucler le budget étant fournie par des travaux supplémentaires et non pas par les intérêts de capitaux déposés en banque — c'est-à-dire que les familles qui ont fait l'objet de cette enquête n'ont pas encore pu faire des économies. Les traitements varient de 1400 à 8000 dollars, avec une moyenne de 3000. Naturellement, des traitements de 8000 dollars sont excessivement rares; ceux qui ont rang de professeur reçoivent généralement de 4000 à 5000 dollars. Pour arriver à un traitement de 4000 dollars, il faut avoir quelque vingt-cinq ans de service, c'est-à-dire qu'on n'y parvient pas souvent avant l'âge de cinquante ans. Des situations rapportant à de 5 à 7000 dollars ne peuvent être obtenues

---

(1) *Getting and Spending at the Professional Standard of Living*. By J. B. Peixotto. New-York, the Macmillan Co, 1927.

*Incomes and Living Costs of a University Faculty*. Edited by Y. Henderson and M. D. Davis. New Haven : Yale University Press, 1928.

qu'après une quinzaine d'années de service dans un poste en vue; c'est à peine si une personne sur dix y parvient. Aussi dans 40% des familles, les femmes contribuent-elles par leur travail personnel à assurer le revenu nécessaire. Comme les hommes sont obligés de travailler pendant la session d'été pour combler le déficit budgétaire, ils n'ont pour ainsi dire pas de vacances. Même lorsque les femmes collaborent au revenu, elles doivent s'occuper du ménage. On ne peut se payer une servante avec un traitement inférieur à 6000 dollars. C'est à peine si l'on peut faire face aux frais qu'occasionne une femme d'ouvrage. Le plus souvent, on a recours à l'aide de l'une ou l'autre étudiante qui accepte d'aider pendant deux ou trois heures par jour contre le logement et la nourriture. Aussi deux tiers des femmes des membres de la faculté, dit le rapport, bien qu'universitaires, elles aussi, font le ménage, y compris la lessive. L'enquêteur a établi que l'appointement minimum nécessaire pour qu'un professeur marié, n'ayant qu'un enfant, puisse pratiquer son emploi en toute sécurité et décence est de 7000 dollars. Or la proportion de ceux qui jouissent de cet appointement est extrêmement minime.

A Yale, la situation de *assistant-professor* (chargé de cours) rapporte environ 4000 dollars par an; c'est une situation très peu brillante et qui oblige celui qui l'occupe à vivre très chichement. Une maladie ou une naissance ne peuvent être payées, dit le rapport, qu'en ayant recours à l'emprunt. La situation est loin d'être aussi précaire pour les *associate-professors* (professeurs extraordinaires) et les jeunes *full-time professors*, dont le salaire moyen est de 6000 dollars; avec trois enfants cependant, un tel appointement implique une façon de vivre " sur les bords du déficit "; le paiement de la prime d'assurance est bien difficile, et c'est à peine si l'on peut réserver quelque 400 dollars pour l'aide passagère d'une femme d'ouvrage. Le rapport conclut en ces termes : " Con-

sidérant les dépenses auxquelles l'obligent sa profession et le train de maison qu'il doit maintenir, le professeur d'université en Amérique, pour ce qui est des choses essentielles, vit sur le même pied que les gens qui appartiennent à la classe des ouvriers qualifiés. Tout le monde conviendra ", dit le rapport " qu'il sied qu'un professeur d'Université après vingt-cinq années de service soit capable d'entretenir une maison de dix chambres dont il est propriétaire, d'avoir une servante et de pouvoir payer à ses enfants une instruction universitaire. A New Haven, vivre sur un tel pied coûte entre 15.000 et 18.000 dollars par an ! " Or, le professeur d'Université à New-Haven a un traitement moyen de 6000 dollars, et pour y parvenir, il lui faut d'abord avoir été *instructor* pendant 4 ou 5 ans, au cours desquels il aura reçu, en cette qualité, un traitement de 1500 dollars au début et de 2500 dollars après trois ans de fonction; il devra avoir été *assistant-professor* pendant quelques années, avec un traitement minimum de 3000 dollars et deux augmentations triennales de 500 dollars ; si la chance lui sourit, il pourra devenir *associate-professor*, avec un traitement de 4 à 5000 dollars, et enfin *full-time professor* avec un traitement maximum de 8000 dollars. On est loin des 18.000 dollars dont parlait le rapport. Mais ce qui augmente encore l'amertume de ces chiffres, c'est que, à New Haven, une cuisinière âgée de 25 ans a un salaire d'au moins 1000 dollars par an, indépendamment de son logement, nourriture, etc.

Notons aussi que les professeurs de Yale sont des privilégiés en Amérique. Un rapport officiel <sup>(1)</sup> relatif à 302 collèges ou universités comptant un personnel enseignant de 11.361 membres constate que la moyenne des traitements est de 2958 dollars.

---

(1) *Teachers' Salaries, 1926-27*. By Trevor Arnett. General Education Board, 1928.

Et cependant ce n'est pas tant le montant intrinsèque de leurs traitements qui mécontente les professeurs, mais leur valeur relative, la comparaison avec les salaires et appointements des autres classes sociales. En 1914-15, la moyenne était de 1724 dollars. Si nous donnons à l'année 1914 une valeur 100, et si nous admettons que la valeur relative du dollar est aujourd'hui de 61,7 cents, la valeur d'achat du traitement moyen actuel est donc de 1825 dollars, c'est-à-dire supérieure de 6% environ à celle du traitement moyen en 1914. Mais ce qu'il faut considérer surtout, c'est l'augmentation formidable des salaires et des appointements dans les autres domaines depuis 1914, une augmentation dont la marche ascensionnelle atteint dans certains cas 100%, et qui n'a fait qu'accroître la dépréciation de la valeur sociale des universitaires. Il serait aisé de montrer que cette dépréciation est due surtout aux méthodes de production en masse ou au fordisme; mais cette démonstration sortirait des cadres de cet article.

Une deuxième cause de mécontentement chez les professeurs est la limitation de la liberté académique. Cependant, nous aurions tort d'exagérer cette limitation et de croire que l'attitude du Tennessee envers l'évolution est générale en Amérique, ou que toutes les universités américaines sont des forteresses réactionnaires, administrées par des *trustees* qui sont tous des capitalistes, ou par des présidents dont l'unique souci est de flatter les grands de la terre et d'en obtenir des avantages. Je pourrais citer de nombreux exemples de cas d'indépendance, qu'on ne rencontrerait pas chez nous. Je me souviens notamment d'avoir assisté, il y a deux ans, dans une Université d'Etat du Middle West, à un congrès organisé par le département des sciences politiques. Ce congrès avait été organisé en préparation aux élections présidentielles et s'était donné comme tâche l'étude des grandes questions politiques de l'heure, et la comparaison

des solutions préconisées par les deux grands partis politiques de l'Union. Ce congrès dura huit jours, et les séances se tinrent dans le local principal du *campus*. Je fus étonné de la largeur de vue et de l'indépendance des rapporteurs et de tous ceux qui prirent part aux débats. Jamais il n'aurait été permis, de traiter un tel sujet dans la salle académique d'une université belge, en séances publiques, organisées par le professeur de sciences politiques. — Dans un de ses rapports, le président de Columbia, M. N. Murray Butler, relève l'assertion qu'avait faite un journal anglais que " pas un seul professeur d'économie politique en Amérique était socialiste " — et pour prouver son dire, le critique anonyme donnait les noms de six hommes de lettres anglais, particulièrement connus pour leurs tendances socialistes, et qui, malgré leur célébrité mondiale, auraient été certains d'être cassés à cause de leurs écrits, s'ils avaient fait partie du corps enseignant d'une université. Or, comme le fit remarquer le président Butler, ces six auteurs anglais avaient été invités à conférencier aux étudiants de Columbia, et trois avaient accepté cette mission.

Il n'en reste pas moins vrai cependant que les professeurs américains sont loin de jouir d'autant de liberté que les professeurs belges. Comme je le disais tout à l'heure, leur position n'offre pas autant de sécurité, et ils ne sont nommés généralement que pour un terme de trois ans.

Ce qui augmente encore leur insécurité, ce sont précisément ces circonstances mêmes qui font la richesse des universités américaines. Les plus riches sont celles qui sont indépendantes, qui s'administrent elles-mêmes, qui ont leur propre patrimoine, mais, phénomène curieux, plus elles se disent libres et indépendantes, et plus est grande la dépendance de leurs professeurs. Pour bien comprendre ce phénomène, il faut connaître les conditions qui ont présidé à la

dotation de ces universités, et les conditions de leur administration.

La plupart doivent leur patrimoine à des hommes d'affaires. Celui qui le premier songea à léguer sa fortune à l'enseignement fut Stephen Girard, qui, à sa mort, en 1831, laissa deux millions de dollars à un collège de Philadelphie. Malheureusement, son exemple ne fut pas suivi, du moins pas à cette époque, car il n'y avait pas alors de millionnaires ne sachant que faire de leur argent. En réalité, l'époque des dotations universitaires commença lorsque John Hopkins, riche marchand de Baltimore, consacra toute sa fortune à la fondation d'une université qui fut officiellement ouverte en 1876. Il établit un précédent qui eut des conséquences fécondes, surtout après que la Société Américaine d'Education Baptiste, qui voyait s'effriter, faute de fonds, son université de Chicago, eut fait appel au soutien généreux du grand seigneur de la Standard Oil, John D. Rockefeller. L'envoi de quelques millions fut le premier geste de libéralité de ce dernier, libéralité qui devait s'élever plus tard, pour cette seule université de Chicago, à plus de 20 millions de dollars (c'est-à-dire 720 millions de francs). Les autres universités eurent tôt fait de comprendre les avantages de ce système de dotation et ne manquèrent pas d'en profiter. A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, les Universités privées avaient des dotations dont le revenu était au moins égal à celui que les universités d'état se procuraient par l'impôt.

Les conséquences furent nombreuses. Celle qui nous intéresse le plus pour l'instant, ce fut la nécessité de nommer un conseil d'administration, devant contrôler l'emploi de ces énormes sommes. C'est ainsi que le conseil des "*trustees*" ou curateurs prit une importance de plus en plus grande, et la nécessité de son existence se fit sentir aussi bien dans les universités d'état que dans les universités privées. Actuellement, l'université américaine est administrée par un conseil

de curateurs ou de régents qui sont dans les universités d'état, soit élus par le vote populaire, soit nommés par le gouverneur de l'Etat ou le corps législatif, pour un certain nombre d'années. Dans les universités privées, ils sont généralement nommés à vie et choisis parmi les personnages riches et influents. Or ces gens sont le plus souvent tout à fait ignorants des choses de l'enseignement. En leur qualité de "*business-men*" et de "*self-made men*", ils sont avant tout pratiques. Pour eux, un cours doit "payer", c'est-à-dire qu'il doit réunir autant d'étudiants que possible. Un cours qui ne "paye" pas ne peut pas être un cours intéressant. Et le plus souvent, leur influence est encore accrue du fait que le pouvoir exécutif est exercé par un président, nommé sans limite d'années de fonction, le plus souvent par les curateurs eux-mêmes, parfois par le pouvoir législatif, parfois par le gouverneur de l'Etat, et qui a un rôle purement administratif. Son succès dépend le plus souvent de son habileté à obtenir des fonds pour son université et à augmenter le nombre de ses étudiants. Son pouvoir est vraiment dictatorial. On comprendra aisément que, sous un tel système, les professeurs sont souvent considérés comme des employés dans une affaire commerciale, conduite par un conseil d'administration, agissant par l'intermédiaire d'un administrateur-délégué. Si ce dernier est un homme supérieur, capable de profiter de toutes les occasions que lui donne l'ignorance de son conseil d'administration pour travailler au bien de l'enseignement, le système peut produire d'excellents résultats. Mais dans le cas d'un homme incompétent ou intéressé, les conséquences de l'autocratie de son administration peuvent être désastreuses. Dans les universités d'état, ce n'est pas seulement le conseil des curateurs ou le président dont l'influence peut être néfaste, mais aussi celle du gouverneur de l'état, dont les pouvoirs presque dictatoriaux peuvent créer de nombreuses difficultés.

Le gouverneur Ferguson, qui entra en fonction au Texas pendant la guerre, était un ennemi juré de l'enseignement supérieur. Non seulement, il s'opposa à tous les projets d'agrandissement conçus par les autorités universitaires, mais il voulut même mettre son veto au budget — attitude qui n'est pas rare en Amérique. Je connais des universités où chaque année les professeurs se préoccupent avant toute autre chose de supputer les chances de la récolte du maïs; le budget de leur université en dépend ! On a aussi connu des hommes politiques peu scrupuleux, qui, n'ayant pas réussi à se faire élire gouverneur par le sénat, avaient brigué le poste de président de l'université de l'état, malgré leur incompétence. Dans ces conditions, la situation de professeur est souvent très instable. Je sais que dans les grandes Universités telles que Columbia, Yale, John Hopkins, Stanford, les professeurs en général jouissent d'autant de liberté que n'importe lequel de leurs collègues européens, mais cette liberté est un fait et non un droit. De même, dans ces universités, on maintient des cours qui ne rapportent pas; mais c'est loin d'être le cas dans toutes les universités américaines. Les professeurs doivent avant tout plaire à leurs étudiants de façon à les retenir à l'université; c'est souvent à eux à s'adapter à leur public, au lieu d'obliger le public à s'adapter à leur enseignement. Il leur est bien plus difficile qu'ici de servir sans inquiétude et sans calcul ce qu'ils croient être la vérité intellectuelle. Aussi, pour remédier aux violations de liberté académique qui sont assez fréquentes, les professeurs se sont organisés en association. Les cas d'injustice y sont examinés et, le cas échéant, publiés.

D'un autre côté, l'indépendance budgétaire des universités américaines permet une plus grande souplesse que chez nous. L'histoire des deux crayons Gilbert qui furent en gestation pendant neuf mois avant de parvenir à notre recteur,

retentit aux oreilles américaines comme une histoire de Mark Twain, et la nomination d'assistants ou d'instructeurs ne se fait pas au compte-gouttes comme chez nous. Plaît-il à un département quelconque d'une université d'inviter un professeur étranger, il lui suffit de donner ses raisons au président pour que celui-ci fasse de suite le nécessaire. S'agit-il de retenir un professeur célèbre à qui des offres plus avantageuses ont été faites par une autre université, le président est libre d'augmenter aussitôt son traitement sans avoir à passer par une douzaine de commissions ou par les chicanes administratives. Cette souplesse permet aussi au président de se débarrasser de professeurs incapables ou négligents. Elle tient aussi les professeurs en haleine, puisque ceux-ci ne peuvent pas compter sur les droits de l'ancienneté — et l'on peut se demander si les avantages qu'offre le système ne compensent pas les désavantages dont je parlais tout à l'heure.

\* \* \*

Ma seconde impression a été l'importance extraordinaire que le peuple américain tout entier accorde aux études universitaires. On peut dire que, aujourd'hui, une grande majorité de la jeunesse américaine va au collège ou a reçu ce qu'on appelle là-bas une "*college education*". Il est des états, tel que le Wisconsin, où tous les garçons et toutes les filles âgés de moins de vingt ans, sont à l'université — et le temps n'est pas éloigné où les ouvriers qui feront marcher les machines dans les usines auront tous reçu une instruction supérieure. Ce n'est plus maintenant que les futurs financiers et les futurs grands directeurs de compagnies de chemins de fer commencent leur carrière comme garçons de course. Voici quelques chiffres significatifs à cet égard :

Population des Universités en

	1900-01	1910-11	1921-22
Hommes.....	75.472	119.206	269.560
Femmes.....	38.900	64.546	168.262
	<u>114.372</u>	<u>183.852</u>	<u>437.822</u>

Je ne possède pas les chiffres du dernier recensement, mais je suis persuadé qu'ils ont doublé depuis 10 ans. Les chiffres officiels sont 700.000 environ. Ces chiffres sont encore plus significatifs, si nous les comparons avec ceux qui indiquent l'accroissement de la population totale du pays :

Pendant la décade 1900 à 1910 : la population a augmenté de 21% ; le nombre d'étudiants de 60%.

Pendant la décade 1910-1920 : la population a augmenté de 17% ; le nombre d'étudiants de 138%.

Pendant la décade 1920-1930 : le nombre d'étudiants a augmenté de 90%.

Ce qu'il serait curieux de connaître, c'est la proportion actuelle des gens âgés de 20 à 35 ans qui ont reçu un enseignement supérieur. En tout cas, aller à l'université est aujourd'hui aussi populaire aux Etats-Unis que de posséder une automobile, au lieu d'être un phénomène exceptionnel comme chez nous.

A quoi cela tient-il ? J'y vois trois explications principales :

En premier lieu les traditions démocratiques du pays et de ses universités permettent aux étudiants de gagner de quoi subvenir à leurs besoins, sans avoir à souffrir la moindre diminution de considération sociale. Partout, en Amérique, on trouve des étudiants qui travaillent trois ou quatre heures par jour pour payer les frais de leurs études. On les rencontre dans les lifts, dans les trains, dans les restaurants, dans les cafeterias, dans les bureaux de rédaction, dans les agences

de la Western Union, dans les sociétés d'assurances, etc. On peut dire que 60 à 70 % des étudiants américains gagnent leurs frais d'écologie. Toutes les serveuses dans les restaurants de Iowa City où je me trouvais pour donner des cours pendant la saison d'été étaient des étudiantes — et les relations entre clients et patron en étaient rendues plus agréables. Au quadrangle de l'Université d'Iowa, vaste hôtel universitaire abritant sept cents professeurs et étudiants, tous les services étaient assurés par des étudiants. Même dans l'aristocratique Université de Princeton, les garçons qui servent au restaurant de l'université sont des étudiants. Le bulletin de l'Université de Yale signale qu'au cours de l'année scolaire écoulée, le bureau de placement de l'université a fourni du travail à un tiers des étudiants. Ceux-ci, dit le bulletin, ont gagné 687.647 dollars, soit plus de 24 millions de francs. Le bulletin nous dit aussi l'espèce d'emplois qui ont été fournis à ces étudiants-travailleurs. Douze d'entre eux ont fait marcher une blanchisserie; quarante et un ont été employés au repassage des vêtements, car l'américain qui se respecte fait " presser " son pantalon au moins une fois par semaine, et laver à sec son costume au moins une fois par mois; cinq cent sept ont été garçons de salle aux réfectoires de l'université ou dans les restaurants de la ville; vingt-huit ont joué dans des orchestres; trente-deux ont été placiers en souliers, cravates, livres, etc.; d'autres ont été agents de publicité, jardiniers, guides, modèles d'artistes, chauffeurs, donneurs de sang pour transfusion postopératoire, et même précepteurs.

Il est certain que beaucoup de jeunes belges ne peuvent entreprendre des études universitaires à cause des frais qu'elles impliquent. Certes, ils seraient aussi disposés que leurs jeunes collègues américains à travailler trois ou quatre heures par jour. Mais cette possibilité est irréalisable; même s'ils trouvaient une occupation, ce n'est pas le salaire de

quatre heures de travail qui leur permettrait de vivre; et, par ailleurs, la nécessité de concentrer toute sa pensée sur la science qu'on cherche à pénétrer et les exigences des études ne permettraient pas à nos jeunes gens de se partager entre des besognes aussi disparates. Aussi ces conditions sont-elles particulières à l'Amérique, c'est-à-dire dues d'un côté aux très hauts salaires payés aux ouvriers manuels et à la faible densité de la population, et de l'autre à l'organisation des études universitaires.

L'organisation de l'enseignement supérieur n'est pas très compliquée — mais il est assez difficile pour un Européen de la comprendre et surtout de se l'assimiler. Il lui est notamment assez difficile de distinguer entre un " *College* " et une " *University* ". L'université renferme presque toujours un " *college* ", mais le " *college* " peut exister sans " *university* ". Le " *college* " comprend quatre années d'études et relève à la fois de ce que nous appelons l'enseignement moyen et l'enseignement supérieur, c'est-à-dire que ses deux premières années (appelées respectivement *freshman's* et *sophomore's year*) correspondent assez bien aux deux dernières années de nos athénées, et ses deux dernières années (*Junior* et *Senior*) correspondent presque aux deux années de notre candidature en philosophie. Les " *colleges* " délivrent les grades de B. A. ou de B. S. (*Bachelor of Arts* et *Bachelor of Science*). Pendant les deux premières années — celles du *freshman* et du *sophomore* — la plupart des cours sont obligatoires. Pendant les deux dernières années (*Junior* et *Senior*), l'étudiant jouit d'une assez grande liberté dans le choix de ses cours, qui se subdivisent en " *major* " (sujet spécial) et " *minor* " (sujet secondaire). En *major*, certains cours sont imposés, mais pas tous; en *minor* l'étudiant est presque toujours libre de choisir ce qui lui plaît. Ainsi je suppose qu'un étudiant se destine à l'enseignement du français. Dès qu'il entrera dans la *junior's year* il prendra le français

comme " *major* " et devra suivre un cours avancé de composition, un cours de littérature générale, un cours de civilisation, un cours de pédagogie (*teacher's course*) et pourra choisir, parmi les cours " offerts " par les professeurs de la section, l'histoire du roman ou l'histoire du théâtre. Il prendra très probablement l'anglais comme " *minor* "; ici il choisira lui-même parmi les cours offerts par le département d'anglais ceux qui lui plaisent le plus.

Ce système est assez original, mais ce qui en augmente encore l'originalité, c'est la fixation du nombre de cours sous la forme de ce qu'on appelle un " *credit* ". Un " *credit* " est accordé à tout étudiant qui, après avoir suivi une heure de cours par semaine pendant un semestre réussit un examen écrit et assez facile sur ce cours. Pour obtenir son *B. A.* l'étudiant doit gagner 64 *credits* pendant les *junior's* et *senior's years*, c'est-à-dire 32 *credits* par an, c'est-à-dire encore suivre 16 h. de cours par semaine pendant un an, de la façon que j'ai indiquée tout à l'heure (*major* et *minor*). Pour ce qui est du rapport qui doit exister entre le sujet principal et le sujet secondaire, qu'il me suffise de dire que sur les 64 *credits*, 48 doivent être réservés au *major*.

Certains collèges sont devenus des universités, en ce sens qu'ils ont créé des écoles supérieures, ou des facultés avec lesquelles ils se sont coordonnés. C'est le cas de la plupart des universités actuelles, qui à l'origine n'étaient que des collèges. Ainsi il n'y a pas longtemps que l'Université de Rochester existe. Rochester ne fut longtemps qu'un Collège, mais, grâce à des dotations énormes, elle a institué de grandes écoles de médecine et de musique, qui se sont greffées sur le collège originel. Par contre, quelques universités n'ont pas de collèges; mais elles sont très peu nombreuses. C'est notamment le cas de John Hopkins et de Leland Stanford, qui répondent donc le mieux à nos conceptions européennes.

Les universités, après avoir délivré, par l'intermédiaire

de leurs " colleges ", les grades de *B. A.* ou de *B. S.*, confèrent les grades de *M. A.* (*Master of Arts*) ou de *Ph. D.* (*Doctor in Philosophy*). Ici le système des credits joue à nouveau : le grade de *M. A.* s'accorde lorsque le *B. A.* a obtenu 32 credits supplémentaires ( $\frac{2}{3}$  en major et  $\frac{1}{3}$  en minor) et écrit une dissertation. Le grade de *Ph. D.* s'obtient après deux années d'études postérieures au *M. A.*, c'est-à-dire après avoir obtenu 64 credits, écrit une thèse doctorale et passé un examen général qui, cette fois, est oral.

Ce système ne laisse pas d'étonner quelque peu l'universitaire européen. Cet amoncellement de credits lui semble bizarre, d'autant plus qu'un étudiant américain ne lui parle jamais que de credits. Aussitôt que l'étudiant a obtenu ses credits pour l'une ou l'autre branche, il lui semble que le sujet qu'il a étudié n'existe plus. J'ai souvent remarqué que ce système empêchait les étudiants de concevoir le rapport existant entre différentes branches; sous prétexte qu'il a obtenu ses crédits en biologie par exemple, un étudiant se refusera de comprendre les relations existant entre la biologie et la chimie, qu'il est en train d'étudier. Par contre, le système des credits donne une très grande souplesse au programme. Les américains ne souffrent pas de cette rigidité des traditions et de cette spécialisation exagérée qui caractérisent nos vieilles universités européennes, et qui font qu'un homme de science est trop souvent incapable de concevoir la science où il s'est spécialisé comme partie de l'histoire de la civilisation, ou de considérer les problèmes qu'elle implique sous leur angle philosophique.

De plus, ce système facilite beaucoup les études et permet aux étudiants d'adapter les nécessités des études à leurs possibilités intellectuelles et financières. C'est lui qui explique la popularité des *Summer Sessions* (sessions d'été). En effet, la flexibilité du système permet à des personnes, déjà membres de l'enseignement primaire ou moyen, de compléter leurs

études et d'obtenir des grades supérieurs en assistant trois années consécutives, pendant onze semaines des vacances d'été, à des cours universitaires qui leur vaudront des credits. Ainsi je suppose qu'un professeur à la High School de Kalamazoo ne possède que le diplôme de B. A. et désire prendre celui de M. A. parce que sa direction lui a promis une augmentation de traitement s'il faisait l'effort nécessaire. Et bien, il suivra pendant 6 semaines, 3 cours par jour, chacun de ces cours valant 2 credits, et pendant 5 semaines encore 3 cours qui vaudront 1.7 credit chacun; cela lui fera 13.1 credits pour les 11 semaines; il lui suffira de faire cette expérience trois années de suite, dans une université qui offre en même temps tout l'agrément de vacances, et entre-temps d'écrire une petite dissertation, pour réunir les 32 credits nécessaires et avoir le droit de revêtir la toge et le casque de M. A. ! De plus, cette organisation des *Summer Sessions* rapporte des sommes énormes aux universités, leur permet de rendre leurs établissements et leur matériel productifs pendant toute l'année, et procure un supplément de revenu très appréciable au corps professoral.

Mais quelle confiance peut-on avoir dans les connaissances d'un étudiant qui a conquis 32 credits il y a 3 ans par exemple, et se représente après ce laps de temps pour en obtenir d'autres. Aussi beaucoup de professeurs américains sont-ils opposés au système. Ils s'élèvent aussi contre les deux premières années de collège, et prétendent, avec raison me semble-t-il, que ces deux premières années, qui relèvent plutôt de l'enseignement moyen, les forcent à baisser le niveau de leurs cours; car, avec le système de libre sélection, vous trouverez dans certains cours des élèves de tous les grades, de tous les âges, de tous les degrés de maturité, et... de toutes les couleurs. Dans beaucoup d'universités, surtout celles du Sud et de l'Ouest, deux années de collège sont consacrées à amener les étudiants au niveau qu'ils auraient

dû atteindre s'ils avaient eu un enseignement secondaire adéquat. Jusqu'à présent, les réformes ont eu peu de chances de succès, parce que la conception américaine est essentiellement démocratique, c'est-à-dire que les autorités et le sentiment populaire ont été en faveur d'un enseignement supérieur accessible à tous. Les professeurs qui ont essayé d'élever le niveau de leurs cours et d'exiger beaucoup des étudiants ont presque toujours rencontré des oppositions, souvent même de la part des curateurs de l'université. Je connais une Université très importante où un professeur a été averti que son premier devoir était de "laisser passer" les étudiants. Il y a quelque temps, un des meilleurs spécialistes en psychologie du Middle West osa proclamer en public qu'il avait trouvé un système de test infailible pour sélectionner, dans la masse des aspirants étudiants, ceux qui étaient vraiment capables d'entreprendre des études supérieures. Son président le rappela très gentiment à l'ordre et l'informa qu'il n'avait pas à penser à de telles restrictions, aussi longtemps que lui, le président, réussirait à obtenir de l'argent des pouvoirs législatifs en invoquant l'idéal démocratique et l'utilité d'ouvrir les portes de l'université au plus grand nombre possible. La démocratie américaine prétend que des dépenses faites pour une minorité sont des dépenses anti-démocratiques. L'argent doit être dépensé pour la majorité, et si la majorité ne peut être l'égale de la minorité, celle-ci n'a qu'à devenir l'égale de la majorité.

Ne nous hâtons pas cependant de rire de ces conceptions, car il faudrait d'abord prouver que, socialement et économiquement, une majorité ignorante et une minorité très savante valent mieux qu'une unanimité instruite.

Une troisième cause de la popularité de l'enseignement supérieur aux Etats-Unis, c'est l'importance donnée aux diplômes universitaires pour l'obtention d'une place, même

d'une place où chez nous un certificat d'études moyennes de degré inférieur est suffisant.

L'homme d'affaires américain, qui cependant s'est fait lui-même, est pris d'une admiration outrancière devant un diplôme, peut-être parce qu'il n'en a pas et qu'on envie toujours ce que l'on n'a pas — et les mots "*college education*" revêtent à ses yeux une signification magique. Aussi les diplômés universitaires américains ont-ils surtout une valeur économique, et les conséquences de cette conception sont-elles plutôt néfastes au niveau des études. Elle soumet au traitement de la machine universitaire des tas de gens qui sont incapables de le subir, et qui veulent être éduqués, uniquement pour obtenir le certificat qui leur permettra d'obtenir un emploi. S'ils pouvaient l'obtenir pour dix dollars, ils se hâteraient de l'acheter. Cette conception affaiblit insensiblement, et chez les professeurs et chez les étudiants, l'idée de ce qu'est l'instruction idéale, et donne à celle-ci une tendance économique, pratique, bien éloignée de la tendance humaniste. Dans ces conditions, il est bien difficile de maintenir les humanités et les facultés de philosophie. Quand j'étais à Boston, les journaux étaient remplis de lettres émanant d'hommes d'affaires qui se plaignaient que les écoles de New England s'occupaient trop de choses "inutiles", au lieu d'équiper les jeunes gens pour les batailles de la vie économique dans les industries locales, notamment dans les industries cotonnières.

Une autre conséquence encore de cette conception, c'est qu'en augmentant le nombre des incapables dans les universités, elle empêche l'instruction de l'élève intelligent et le force de s'abaisser au niveau des inintelligents, beaucoup plus nombreux, naturellement.

Et cependant, ces conséquences n'effrayent pas outre mesure les autorités scolaires américaines. Dans un article récent, le Président Angell, de l'Université de Yale, deman-

daît aux pédagogues mécontents : “ Votre philosophie de l’enseignement supérieur est-elle aristocratique ou démocratique ? Concevez-vous les collèges comme des centres réservés aux rejetons des classes supérieures (quel que soit le sens donné à cette expression en Amérique), où ils pourront faire des expériences sociales amusantes pendant quatre ans — ou bien les concevez-vous comme des centres de vie intellectuelle et robuste, dont pourront jouir tous ceux qui possèdent les qualités d’esprit et de caractère qui les mettront à même de profiter des occasions qui leur sont offertes ? Etes-vous partisans implacables d’une conception stéréotypée d’ “ éducation libérale ”, ou êtes-vous disposés à admettre la force organique indubitable des intérêts professionnels et économiques ? ”

Comme on voit, “ vivre ” et “ gagner sa vie ” sont deux expressions souvent synonymes en Amérique.

\* \* \*

Enfin, ce qui étonne aussi un Européen, c’est de voir combien d’écoles, qui dans nos conceptions, n’ont aucun rapport avec une université, en font partie. Ainsi on trouvera dans le programme des cours, avec l’indication de ces éternels “ credits ” de valeur, des cours d’éducation physique, de journalisme, d’architecture, de publicité, de trompette, d’élevage des cochons, d’horticulture, d’organisation de camps de boy-scouts, de direction d’hôtel, de canotage, etc., etc., si bien qu’un programme d’université américaine ressemble assez bien au catalogue de ces grands magasins, Selfridge’s ou Woolworth’s, où l’on peut tout acheter depuis le piano à queue jusqu’au cercueil d’occasion. Un des cours les plus populaires, surtout pendant la session d’été, est celui d’économie domestique, où des femmes, jeunes et vieilles, apprennent la coupe, la cuisine, la décora-

tion du home, la pyrogravure, etc. Je me souviendrai toujours de l'expérience à laquelle j'eus le grand honneur d'être soumis pendant six semaines consécutives, dans une université du Middle West. En ma qualité d'Européen, je fus invité à juger, six fois, les capacités culinaires des élèves du département d'économie domestique, dont les progrès consistaient à préparer des menus de 25 cents, 35 cents, 50 cents pour atteindre 1 dollar à la fin de la sixième semaine. Naturellement, le visiteur européen se demande ce que la préparation d'un dîner revenant à un dollar a de rapport avec une Université ! Et cependant, cette habileté valait deux " credits " !

Cette conception tient à plusieurs causes que, en général, les contempteurs de la civilisation américaine ignorent ou feignent d'ignorer.

La première, c'est que le pays est jeune; il sort à peine de sa période de défrichement et de formation; il est à peine stabilisé; et la plupart des Etats ont eu une expansion si rapide que, au lieu de dénigrer, on devrait admirer la rapidité avec laquelle les citoyens américains sont parvenus à instituer des écoles aussi nombreuses et aussi bien équipées. Mais ce système est toujours dans sa phase expérimentale. Ensuite, nous devons tenir compte de la situation géographique du pays, de l'étendue de certains Etats, de la faible densité de leur population et de la nécessité de réunir dans le même centre toutes les écoles s'adressant à des jeunes gens du même âge. Ces conditions règlent également l'organisation de l'enseignement primaire et l'enseignement moyen. Sait-on que dans les plaines du Sud et du Middle West (dans l'Etat de Wyoming par exemple), où les fermes sont distantes de quelque vingt kilomètres, l'école de district est restée une nécessité, et que, chaque matin et chaque soir, des auto-cars officiels vont gratuitement prendre ou ramener les enfants, couvrant ainsi une centaine de

kilomètres deux fois par jour. Les nécessités géographiques qui expliquent ces écoles de district expliquent aussi la centralisation dans les mêmes établissements de toutes les branches d'un enseignement qui est supérieur parce qu'il s'adresse à des jeunes gens d'un certain âge.

Et puis, un autre élément dont nous devons tenir compte, c'est que la civilisation américaine est différente de la nôtre. C'est une civilisation démocratique, uniforme et industrielle ou mécanique.

Le sentiment démocratique date de l'époque du nivellement des distinctions sociales par les générations qui conquièrent les prairies et les forêts et qui se préoccupaient bien plus des besoins les plus élémentaires de l'existence que des nécessités de l'esprit. Aussi les tendances actuelles sont-elles restées démocratiques; ce qu'on s'est efforcé d'établir et de maintenir, ce n'est pas seulement l'égalité du point de départ, mais aussi l'égalité des chances et des possibilités. L'enseignement doit s'adapter au plus grand nombre possible; il doit s'adapter à toutes les aptitudes, à toutes les capacités. Ensuite il doit être pratique, c'est-à-dire doit nous aider à " faire " des choses, et non pas à " être " des hommes. Le but de l'enseignement américain est de fournir aux jeunes gens les connaissances pratiques dont ils auront besoin dans l'exercice de leur profession et de leur apprendre comment ils doivent lutter contre les difficultés de la vie. L'instruction consiste surtout à inculquer des connaissances, des faits, des informations qui serviront à conquérir le monde de la matière. Les jeunes américains vont à l'université, non pas pour rechercher la vérité, mais pour devenir des ingénieurs, des fermiers, des docteurs, des professeurs, — pour apprendre à construire des ponts, à guérir des maladies, à cultiver des champs, à enseigner le français. L'enseignement, en Amérique, ne vise pas à libérer l'esprit ni à augmenter, dans la conscience de l'individu, ses

notions de la culture historique de l'humanité. Certes, il y a des établissements qui cultivent la science par amour de la science elle-même et les jeunes américains y ont, autant que les européens, l'occasion de pratiquer la recherche pure et désintéressée. Ce sont de ceux là dont nous entendons souvent parler ici. Mais ils représentent une infime minorité, et ne connaître qu'eux, c'est s'exposer à se tromper sur les tendances réelles de l'enseignement supérieur en Amérique, qui consiste à fournir aux étudiants des renseignements pratiques à utiliser dans l'exercice de professions pratiques. D'ailleurs, nous ne devons pas oublier que l'argent qui alimente les Universités américaines, a une origine industrielle. L'industrie là-bas a fait plus pour le bien-être des citoyens que le gouvernement. Aussi n'est-il pas étonnant que l'enseignement, à tous les degrés, s'efforce avant tout de fournir à l'industrie des travailleurs dévoués et capables.

Il ne nous appartient pas de juger des phénomènes dont les caractéristiques s'expliquent par des conditions que nous ne connaissons pas. Cependant à ceux qui admireraient trop le système, on pourrait répondre en s'étonnant que le public cultivé soit si rare en Amérique, surtout dans les vastes plaines du Nord, du Centre, et du Sud — et en invoquant les statistiques des livres publiés dans le pays, qui, de tous les pays civilisés, est celui qui produit le moins d'ouvrages, malgré le nombre effarant de ses universitaires. En effet, ces statistiques, établies par unités de dizaines de mille d'habitants, donnent les chiffres suivants :

Danemark . . . . .	11.4
Livonie . . . . .	9.5
Hollande . . . . .	9.0
Allemagne . . . . .	5.2
Norwège . . . . .	4.7
France . . . . .	3.8

Grande-Bretagne .....	3.0
Etats-Unis .....	0.85

D'ailleurs beaucoup d'Américains en ont conscience, et sont inquiets. Leur raisonnement peut se résumer en ces mots : " Notre civilisation est une civilisation ultra-moderne, mécanique, technologique. Notre système d'enseignement en est la conséquence. Il ne lui est pas antérieur. C'est pourquoi il montre toutes les caractéristiques de notre civilisation. Il est éminemment pratique, utilitaire, mécanique. Comme la machine, notre enseignement vise à la quantité plutôt qu'à la qualité. Notre civilisation est d'essence démocratique; notre enseignement l'est aussi. Mais nous sentons vaguement qu'il nous manque quelque chose, et qu'un danger nous menace. Nous sentons le besoin d'une élite intellectuelle créatrice d'idées plutôt que de machines, de théorie plutôt que de pratique. Nous avons besoin d'humanisme, dans le sens le plus large du mot, d'un humanisme qui servirait d'antidote à des tendances qui deviennent d'un utilitarisme effréné. "

Il est intéressant de noter que beaucoup d'esprits chez nous raisonnent d'une façon tout à fait opposée. Ils disent en substance :

" Nous sommes riches de traditions, trop riches même, car ces traditions sont souvent un poids mort. Nous croyons toujours vivre à une époque, où la vie était calme, rurale, lente et gracieuse, et où les choses de l'esprit étaient l'apanage d'une minorité de philosophes et de penseurs. Nos conceptions ont été élaborées à une époque où la structure économique avait comme bases l'agriculture et le métier manuel. Notre système d'enseignement date de cette époque, qui n'existe plus. Nous sentons vaguement que, psychologiquement, nous vivons au delà de nos moyens. Nous avons été secoués par une révolution que nous n'avons pas cherchée

consciemment, et à laquelle nous n'avons pas voulu prêter très grande attention. Cette révolution fut d'ordre industriel. Nous sentons aujourd'hui qu'une structure économique nouvelle a amené l'effondrement de valeurs auxquelles nous persistons, par sentiment, à attacher une importance trop grande. Nous sentons vaguement que de nouveaux modes de vie, de nouvelles formes de contrôle social nous obligent ou vont nous obliger à abandonner nos croyances traditionnelles, surtout en matière d'enseignement. Les formes de notre humanisme sont des formes périmées. Nous devons adopter un humanisme mieux approprié à l'ambiance nouvelle, un humanisme dont les outils doivent être plus directement efficaces que ceux dont nous persistons à nous servir, et qui servira d'antidote à des tendances qui nous font oublier la vie et l'action. "

Aussi, si l'Amérique a beaucoup à apprendre de l'Europe, n'avons-nous pas aussi à apprendre beaucoup d'elle ? Et ceci est l'impression que doivent avoir tous ceux qui ne sont animés ni d'un esprit de jaloux dénigrement ni d'un esprit de béate admiration.

Avant de terminer, qu'on me permette une dernière remarque. Mes observations se rapportent surtout aux facultés de lettres — qui, soit dit en passant, sont encore malheureusement dominées par les méthodes allemandes, surtout dans les domaines de la philologie et de l'histoire littéraire. Il est probable que si j'avais été intéressé à d'autres domaines, tels que la médecine, la physique, la chimie, mes observations se seraient exprimées sur un ton bien plus enthousiaste. Il est certain que pour le professeur de médecine, qui rêve à de multiples cobayes dans de somptueux laboratoires, l'Amérique est le pays béni de Dieu ; peut-être même aussi pour l'admirateur de vieilles choses, antiquaire ou philologue, qui se pâme d'admiration devant des manuscrits richement enluminés et des livres d'heures bien cata-

logués. Mais tel n'est pas le cas pour le professeur de littérature, qui s'occupe d'idées et rêve d'une terre idyllique où fleurit la pensée libre.

V. BOHET.

## Les Galères Impériales de Nemi

---

Depuis presque deux ans les journaux et les revues relaient, par intermittences, les tentatives effectuées au lac de Nemi, près de Rome, pour récupérer les fameuses galères de Caligula. Le nom sonore et retentissant de ce César retenait l'attention et piquait la curiosité, car il remettait en lumière, parmi les souvenirs classiques, la figure énigmatique et sinistre de l'Empereur dément qui avait mérité, autant par ses crimes abominables que par ses orgies fastueuses, la réprobation universelle. Mais le public, toujours avide de nouveau, restait assez sceptique et se montrait plutôt déçu quand on lui annonçait les résultats des travaux qui semblaient hors de proportion avec les efforts très considérables déployés par le Gouvernement italien. L'opinion indécise ne savait quelle valeur il fallait équitablement attribuer à ces recherches et aux trouvailles qui en étaient la conséquence.

Le Comité liégeois de la Société Dante Alighieri au contraire, connaissait le grand intérêt que les fouilles de Nemi présentaient surtout pour l'Italie, mais aussi pour tous les peuples de civilisation latine. C'est pourquoi il saisit avec empressement une occasion propice qui s'offrit à lui de répandre à Liège des notions précises sur les mystérieux navires qui, d'après la tradition, étaient enfouis sous les eaux du lac célèbre.

Grâce au zèle empressé de S. E. M. le Marquis Durazzo, Ambassadeur d'Italie à Bruxelles, et de M. Silimbani, Consul d'Italie à Liège, le chef scientifique des fouilles de Nemi, M. Ugo Antonielli, directeur du Musée ethnographique et préhistorique de Rome, accepta de venir donner à Liège,

sous les auspices de la Dante Alighieri et avec l'appui des autorités universitaires liégeoises, une conférence avec projections fixes et cinématographiques sur les recherches en question.

Cette conférence eut lieu, en effet, le 15 mai 1930, devant une assemblée exceptionnellement nombreuse, où se pressaient, un peu en dehors du protocole habituel, à côté du Directeur général de l'Enseignement Supérieur, M. C. Liégeois, représentant M. le Ministre des Sciences et des Arts, les personnalités locales les plus en vue du monde de la politique, de l'enseignement, des arts, de l'industrie et de la finance, ainsi qu'une foule compacte de curieux appartenant même à des situations très modestes et qui étaient accourus à la salle académique par ce qu'un homme compétent par excellence allait leur parler d'un sujet qui les touchait réellement.

Nous avons pensé qu'il serait opportun de conserver pour les lecteurs de la *Revue des Amis de l'Université*, une trace de cette soirée mémorable, d'autant plus que par une délicate attention, le savant archéologue avait tenu à parler d'abord dans notre cité, à l'exclusion de toute autre ville en dehors de la péninsule italique. Tel est le but des pages qui vont suivre (1).

Le lac de Nemi est situé à environ 30 kilomètres de Rome, à 318 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans un fond lacustre, reste d'ancien cratère. Il couvre une superficie approximative de 1.700.000 mètres carrés. Sa profondeur varie de 5 à 34 mètres, dans la plus grande partie elle est de 15 à 20 mètres. Des coteaux boisés légèrement vallonnés l'entourent d'une charmante parure de verdure qui s'har-

---

(1) Nous nous sommes servi de notes prises lors de la Conférence. Nous avons étendu quelque peu le sujet et utilisé d'autres documents italiens puisés aux sources officielles que M. ANTONIELLI a bien voulu mettre à notre disposition.

monise délicieusement avec la douceur du ciel. Le paysage est remarquable par toutes les grâces particulières à ce qui touche au domaine des eaux et ne connaît pas encore les empiétements indiscrets de la vie moderne. Il fut célébré par Lamartine et il a probablement, à toute époque, séduit les regards des puissants du jour. Sur l'une de ses rives s'élève encore à présent un château séculaire d'où la vue sur " cette perle des Collines du Latium " enchante les voyageurs les plus difficiles.

Sous l'ancienne Rome, Nemi était un véritable sanctuaire religieux, réputé dans le monde antique par le culte de Diane, culte violent et sanguinaire des bois et de la reproduction animale et végétale.

Au moyen âge, c'était un centre peu important, et sans notoriété spéciale. Il passa dans les mains de toute une série de seigneurs.

Le lac, dont les eaux profondes sont d'un bleu-verdâtre, est alimenté par des sources qui maintiennent son niveau constant.

Aucun document écrit ancien faisant mention de navires coulés dans le lac ne nous est parvenu. Comment une tradition plus que millénaire a-t-elle donc pu se former au sujet de ces prétendus navires, tradition assez forte pour que, à un moment donné, comme nous le verrons plus loin, il fût décidé qu'on entreprendrait des travaux pour les retrouver ?

Supposons d'abord que les contemporains aient vu les navires et assisté ou collaboré à leur disparition. Ils auront, cela va de soi, parlé de cet événement peu ordinaire. Leurs récits, qui rapportaient des faits bien propres à frapper les esprits, auront pu se transmettre de génération en génération par la voie de la parole, comme cela s'est vu dans tous les pays avant l'utilisation de l'écriture, même à des époques relativement proches de nous, par exemple en Scandinavie avec les sagas.

Supposons ensuite qu'aucune transmission n'ait eut lieu faute de l'événement sensationnel, point initial des récits; supposons même que cette transmission, après avoir existé un certain temps, ait été arrêtée par suite de causes inconnues.

Ne nous est-il pas permis de conjecturer qu'à Nemi, au bord des eaux, aient pu naître spontanément dans l'imagination des riverains et des pêcheurs, des légendes qui, peut-être avec le secours de l'art des poètes, se seraient perpétuées comme les contes de folklore, telles celles relatives au trésor des Nibelungen, jusqu'au jour où les hommes, stimulés par les récits, auront été hantés par le désir de voir de leurs propres yeux et de posséder les objets célébrés par les légendes? La puissance d'attraction de l'eau n'est du reste pas un simple mythe et c'est tout naturellement qu'elle a été symbolisée par des êtres fantastiques d'une séduction irrésistible. Ulysse avait entendu leur voix enchantresse bien avant que la Loreley fit des victimes. Les rêves des poètes acquièrent souvent une réalité dont l'emprise est plus forte que celle des choses tangibles. Au surplus, quoi d'impossible à ce que précisément à Nemi, dans une atmosphère favorable à l'épanouissement des sortilèges du passé, le souvenir de l'antique splendeur impériale disparue ait été allié à ces créations imaginaires? Ne savait-on pas en effet que Caligula avait eu la passion des navires somptueux sur lesquels, d'après Suetone, il aimait à voguer le long de la côte de Naples? D'autre part, les pêcheurs du lac de Nemi s'apercevaient que souvent leurs filets étaient déchirés par des objets se trouvant au fond de l'eau. Il est logique que, poussés par la curiosité, ces pêcheurs se soient ingéniés à découvrir le secret de ces objets cachés et que, par exemple avec des crochets, ils aient essayé de les arracher de l'abîme sous-marin.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, il a fallu que des traditions orales fussent bien vivantes ou que des faits maté-

riels fussent bien probants pour qu'à défaut de tout document écrit relatif à des galères coulées dans le lac, il vint à l'esprit du cardinal Prospero Colonna, alors seigneur de Nemi et de Genzano, de charger Léon Battista Alberti, l'ingénieur-artiste le plus célèbre à cette époque, de récupérer les mystérieux navires qui devaient se trouver non loin de la rive et qui dataient sans doute des temps de la splendeur romaine. Quelles convoitises ardentes brûlaient alors dans le cœur de ces passionnés d'antiquité ! On était en effet dans la pleine effervescence de la première Renaissance. Ah, si des investigations sous les eaux pouvaient donner des résultats qui, peut-être, dépasseraient tout ce que les fouilles terrestres avaient ramené au jour de trésors romains ! Quelle gloire pour la lignée des Colonna !

C'est ainsi, qu'en 1446, comme nous l'apprend Flavio Biondo da Forli (1), le " Miroir de Diane " fut troublé par des équipes d'ouvriers qui, sur des machines flottantes, tentèrent de soulever un navire repéré réellement cette fois par le plus grand génie réalisateur contemporain. De nombreux grappins en fer liés à des cabestans furent mis en mouvement, mais les cordes se rompirent et le navire ne bougea point. Une partie de la proue fut arrachée. On l'offrit au Pape Nicolas V (2). Outrage violent infligé à la galère inconnue dont l'existence, à présent, ne faisait plus de doute pour personne et qui pourtant restait inaccessible. On continua d'ignorer absolument tout de son origine. Le cardinal Colonna, en présence de ce résultat négatif qui avait cependant entraîné des dépenses élevées, renonça à l'entreprise. Les nymphes épandirent à nouveau, en pardonnant, leur

---

(1) GUIDO UCCELLI. Atti del Sindacato provinciale fasciste Ingegneri di Milano. 1930, n. 1, p. 6. FLAVIO BIONDO attribuait sans preuves les navires à Tibère.

(2) Le Lac de Nemi et les Navires romains, *Ente Nazionale Industrie Turistiche*, Rome, 1930, p. 20.

nappe chatoyante sur les ondes et l'oubli se fit. Un siècle s'écoula.

En 1535, l'ingénieur militaire bolognais Francesco de Marchi, au service de l'état de Milan <sup>(1)</sup> utilisant une invention récente du maître Gylielmo Lorence, plongea à l'aide d'un scaphandrier primitif dans les eaux profondes. Plus heureux que le plongeur de Schiller, de Marchi revint à la surface et rapporta des indications minutieuses sur une carcasse submergée. Il essaya, comme Alberti, de la tirer de l'abîme. Il arracha et retira des lambeaux de bois appartenant à la coque, un pavement d'émail et quelques objets, en tout deux charges de mulet. Après d'infructueux efforts, de Marchi abandonna la proie qu'il avait cru saisir et qui, blessée une fois de plus, lui échappait.

Environ dix générations se succédèrent sur les bords du lac.

Sans aucun doute, on parla souvent durant ces trois siècles du navire fantastique qui gardait son secret, mais on n'a conservé aucun document à ce sujet. Seule, la Chronique du Père Casimir <sup>(2)</sup>, dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, nous apprend que le dépouillement du navire continua par le fait des pêcheurs qui, du fond de l'eau, retiraient des débris de bois de charpente, des lames de plomb, des clous, des plaques de cuivre.

Et voilà qu'en 1827, un certain Annesio Fusconi, après avoir perfectionné la cloche à plongeur du docteur Halley, jura de ramener le navire à la surface en le morcelant.

Il dépensa trente mille liras pour construire un grand radeau. Il récupéra des chapiteaux de bronze, des morceaux de parquets, des émaux, des mosaïques, un fragment de

---

<sup>(1)</sup> DE MARCHI en parle lui-même dans son *Traité d'Architecture militaire*. Il croyait que le navire avait été construit sous Trajan.

<sup>(2)</sup> GUIDO UCELLI, *loc. cit.*, p. 7.

grille portant l'épigraphe " Ti Caes (1) ", 40 briques et une quantité de bois. Heureusement, le mauvais temps survint et la destruction systématique fut interrompue. Pendant l'hiver de cette année, les paysans volèrent le matériel qui avait été laissé sur la rive et Fusconi, complètement ruiné, ne recommença pas. On savait maintenant qu'il s'agissait du moins d'un navire de l'époque impériale.

Soixante-dix ans s'écoulaient. En 1895, les princes Orsini, propriétaires du château et du lac de Nemi, obtinrent du Ministère de l'Instruction publique l'autorisation de procéder à de nouvelles explorations. Ils signent une convention avec l'antiquaire Eliseo Borghi qui entreprend les travaux et renonce à soulever le navire. Aidé de scaphandriers perfectionnés, il essaya, par une exploration méticuleuse du fond, de repêcher les objets qui pouvaient avoir glissé du premier navire, et aussi d'un second, lorsque ceux-ci coulèrent. Il eut la chance de trouver de magnifiques bronzes qu'on supposa avoir appartenu au premier navire et une main ouverte — conjuration contre le mauvais œil — qui provenait sans doute du deuxième navire, dont l'existence devint alors certaine. Trois bronzes représentaient des têtes de lion, deux des têtes de loup, tenant dans la bouche de grands anneaux et enfin un sixième reproduisait une tête de Méduse. Ils furent achetés par l'État. Borghi retira aussi des travées de bois arrachées violemment, des fragments de pavage de marbre, des terres cuites, des émaux ou pâtes de verre, des objets de métal. La plupart de ces objets furent déposés au Musée National Romain. Quelques-uns émigrèrent à l'étranger, notamment la belle statue de bronze de Drusilla Diana, actuellement au British Museum

---

(1) FUSCONI crut pouvoir compléter cette épigraphe en Tiberio, mais le nom de Tiberius n'a pas été retrouvé à Nemi.

de Londres et le casque en bronze doré qui est au Musée de l'Etat à Berlin <sup>(1)</sup>.

Les trouvailles extraordinaires de Borghi attirèrent l'attention générale. Le Gouvernement italien, comprenant un peu tard le dommage qu'avaient causé les recherches intéressées de l'antiquaire, s'émut. Il intervint, ordonna la suspension de toute activité de ce genre et s'occupa enfin lui-même du problème. L'ingénieur Vittorio Malfatti, commandant du Génie naval italien, reçut la mission d'établir au point de vue technique le conditionnement des navires. Sous sa direction on effectua un ratissage minutieux autour de la zone des recherches. Malfatti récolta ainsi des pièces de bois, des morceaux de mosaïque, des plaques émaillées et des conduites d'eau. Il mena à bonne fin une reconnaissance complète des deux navires dont il prit les mesures avec précision. On apprit alors que le navire le plus petit, à 20 mètres de la rive, et 12 mètres de profondeur, avait 64 mètres de long <sup>(2)</sup> et 20 mètres de large; tandis que le second, à 50 mètres environ de la rive, mesurait 71 mètres environ sur 24. Malfatti démontra l'impossibilité de soulever directement les navires pour les ramener à la lumière. Il fut le premier à préconiser l'unique moyen pratique à ses yeux pour arriver à un résultat, à savoir l'abaissement du niveau des eaux du lac. Il suggérait l'idée de créer un nouvel émissaire, c'est-à-dire une voie de déchargement des eaux, sous l'ancien émissaire romain encore existant, ce qui aurait permis aux eaux de se déverser comme autrefois dans la vallée d'Arícia. Les belles publications de Malfatti <sup>(3)</sup> contenant un examen consciencieux de la question, restèrent sans suite pendant

---

(1) La dénomination de " Galères de Caligula " fut généralement accueillie à partir de 1895.

(2) On vit plus tard qu'il avait en réalité 68 mètres.

(3) Le Navi romane del Lago di Nemi, 1905.

de nombreuses années jusqu'en 1926. Le Gouvernement nomma alors une Commission présidée par le Sénateur Corrado Ricci. Le projet impliquait de telles dépenses à ajouter à celles prévues pour la construction d'une voie d'accès commode, pour le soulèvement et la garde des navires, pour la création d'un musée d'antiquités de Nemi, que tout le monde en fut épouvanté. Le problème semblait donc devoir dormir longtemps encore sans solution.

Soudainement, le 9 avril 1927, au siège de la Société Romaine d'Histoire de la Patrie, le Chef du Gouvernement Mussolini, annonça son intention de mettre fin à l' "Odyssée archéologique" et d'entreprendre la libération des navires de Nemi, car, disait-il, "chaque fois qu'au cours des cinq derniers siècles on a parlé des deux navires romains et qu'on a étudié le moyen de les tirer de leur grabat lacustre, le cœur a bondi dans la poitrine de tous ceux qui ont un culte et de la révérence pour le nom de Rome et pour son artistique grandeur" (1).

Dans cette résolution audacieuse, on reconnaît bien la volonté d'un gouvernement jeune, plein de sève ardente, avide de marcher dans des voies nouvelles, conscient de ses devoirs vis-à-vis de la culture internationale. Il fallait arracher définitivement le voile qui depuis des siècles enveloppait les galères tant désirées. Espérait-on trouver des trésors ? Sans doute et pourquoi le nier ou en faire un grief ?

Pourtant des objections sérieuses se posaient. Était-il permis, à une époque où l'on souffrait encore des conséquences de la grande guerre, de se lancer dans des dépenses considérables avec l'objectif aléatoire d'augmenter le capital artistique et culturel de la patrie et de donner à l'Italie contemporaine une conscience accrue de sa gloire dans le passé ?

---

(1) Cité par ANTONIELLI, *Revue de l'Unité*, février 1930, p. 23.

Disons tout de suite à l'éloge du Gouvernement italien qu'il eut raison d'estimer qu'en dehors des problèmes de la sécurité et de l'enseignement, il y a encore d'autres motifs d'activité que ceux dont l'aboutissement se ramène en dernière analyse à un avantage financier, à une amélioration du bien-être général et de la santé publique ou à la multiplication des plaisirs.

D'ailleurs, au moment propice, le Gouvernement fut aidé par l'initiative privée. Trois grandes entreprises italiennes offrirent, en hommage personnel à Mussolini, d'assumer toutes les dépenses de la mise à sec du navire qui se trouvait le plus près de la côte. Elles s'engagèrent à abaisser à leurs frais le niveau des eaux par des pompes électriques en se servant comme canal de décharge de l'ancien émissaire romain remis en état.

Le Duce accepta cette offre généreuse et une convention fut passée à cet effet le 3 janvier 1928. Mentionnons ici ces trois organismes industriels : La Société de constructions mécaniques " Riva " de Milan, représentée par l'ingénieur Guido Ucelli, la Société " Elettricità e Gas " de Rome représentée par l'ingénieur Guido la Fano et la Société " Elettrica Laziale " de Rome, représentée par l'ingénieur Augusto Biagini.

Les travaux préparatoires commencèrent immédiatement. La galerie romaine creusée dans les lapilli sur une longueur de 1650 mètres, premier tronçon allant jusqu'à la vallée Ariccia, puis sur une autre longueur de 600 mètres, second tronçon sous la colline entre la vallée Ariccia et Cecchinia, était obstruée en plusieurs endroits par les éboulements qui s'y étaient produits au cours des siècles. Leur remise en état fut laborieuse au delà des prévisions. On surmonta toutes les difficultés. Bientôt le matériel lourd nécessaire se trouva sur la rive du lac; on installa des lignes électriques, on construisit un bassin pour recueillir les eaux à l'entrée de l'an-

tique émissaire. Des pompes puissantes avec toutes les machines indispensables furent mises en place <sup>(1)</sup> et le 28 octobre 1928 le Chef du Gouvernement inaugurait solennellement les travaux d'abaissement des eaux.

Au mois de mai 1929, l'ossature rongée et déchirée du premier navire affleurait dans la boue inconsistante. Les archéologues, sous la conduite de notre conférencier, le Professeur Ugo Antonielli, entreprirent de dégager et de sauver le colosse de bois. A la fin de 1929, le niveau des eaux avait baissé de 14 mètres sur une superficie d'environ 1.700.000 mètres carrés, 25 millions de mètres cubes d'eau ayant été extraits du lac; le premier navire était complètement libéré de la vase qui l'emprisonnait et qui en a conservé la structure.

Il résulte des recherches effectuées, des trouvailles faites et des conclusions qui en ont été tirées au moins provisoirement par les spécialistes, que le premier navire (celui qui a été mis à découvert) était d'ordinaire un navire sédentaire. Une passerelle fixe le liait probablement à un ponton d'embarquement. Cette passerelle et le ponton étaient renforcés par des pieux ornés de calottes cylindriques de bronze semblables à celle retrouvée le 3 juillet 1929 et qui était encore attachée à un fragment du pieu (fig. 1).

Le second navire, submergé dans une partie plus profonde, était, au contraire, certainement un navire mobile, car on possède déjà des éléments sûrs se rapportant aux rameurs.

Le public en général, aussi bien en Italie qu'à l'étranger, suivait avec une vive curiosité le développement des travaux et attendait avec impatience des détails précis sur les trésors retrouvés que nous énumérerons brièvement: cinq magnifiques caissettes de bronze; deux ornées de superbes têtes de lion dominateur tenant un anneau dans sa gueule,

(1) Pour les détails techniques et les plans, voir UCELLI, *loc. cit.*, p. 8 à 21.

deux de têtes de louve et une de tête de panthère. La tête de louve retrouvée le 4 juillet 1929 et la tête de panthère retrouvée 7 jours plus tard, sont des documents absolument nouveaux (1). La tête hargneuse et résignée de la louve



Fig. 1.

(fig. 2) (2) est un chef-d'œuvre d'art réaliste et en même temps de stylisation. Celle de la panthère (fig. 3) est incrustée de divers métaux, spécimen unique du genre. On dégagaa aussi un grand robinet à épine de bronze, œuvre parfaite comme

(1) Pour donner une idée des dimensions, voici celles d'une des têtes de lion haut 0,25, largeur 0,24, longueur totale 0,425.

(2) Une superbe reproduction en bronze de cette louve, grandeur de l'original, offerte gracieusement par la Société Elettricità e Gas de Rome, a été remise à l'Université de Liège par la Dante Alighieri. Elle ornera la salle de réunion des professeurs.

fusion et tournage; puis les restes d'une plate-forme de bois sur des rouleaux à sphère de bronze; une " noria " et un étonnant mécanisme de bois, deux caissettes et un cylindre à piston constituant une vraie pompe hydraulique, objets servant à enlever l'eau qui s'infiltrait dans la sentine,



Fig. 2.

des charnières de bronze, de petites équerres de cuivre, des poignées de portes en bronze, des bossettes avec des anneaux de bronze, des loquets pour arrêter les battants, vraiment curieux, semblables à ceux des cabines modernes et tournant sur leurs gonds. Puis des amas de conglomérats de ciment

qui avaient servi au pavement de la superstructure, des tuiles grandes et petites, des tuyaux, d'énormes quantités de matériaux en briques et terre-cuite, des revêtements de marbre, une plate-forme pivotant sur des rouleaux à sphère, probablement le socle d'une statue, des pilastres et barres en



Fig. 3.

bronze doré, des ornements en terre-cuite, des mosaïques splendides avec des traces de pâte de verre aux vives couleurs, d'autres, caractéristiques, avec une raie aux trois couleurs du drapeau italien : vert, blanc, rouge qui étaient probablement les couleurs sacrées de Diane, des

marqueteries en bois, des clous ornementaux, des monnaies, etc., etc.

Bien des gens se déclarèrent désappointés et commencèrent à dénigrer l'entreprise. Il s'attendaient probablement à la mise au jour d'objets de prix, de bibelots luxueux, de marbres superbes pouvant peut-être rivaliser avec la Venus de Milo. Ces espoirs ont été en effet déçus. On avait trop facilement oublié, en les concevant, que toute la superstructure avait disparu, probablement sous les coups des contemporains avant l'immersion du navire. La galère tout entière n'avait pu être accueillie, comme le remarque judicieusement M. Antonielli, sous la bienveillante protection de la vase bourbeuse et seules, les œuvres vives, c'est-à-dire la partie immergée, par opposition aux œuvres mortes, c'est-à-dire la partie émergente du navire, avaient pu échapper — et encore partiellement — aux tentatives intéressées des hommes, celles que nous connaissons et celles que nous ignorons.

N'attachons pas trop d'importance à cette désillusion, car le but essentiel a été atteint. La chose capitale, en effet, est réapparue pour ainsi dire à l'appel d'un enchanteur, la chose vraiment unique, à savoir toute la sous-structure d'un navire romain, la coque miraculeusement conservée d'un de ces colosses de bois grâce auxquels la Rome antique conserva pendant des siècles l'empire des mers et qui furent les agents de transmission de sa puissance militaire sans doute mais aussi et surtout de sa civilisation.

Le navire romain la *navis longa* de bataille et la *navis oneraria* revit sous nos yeux en une forme tangible (fig. 4), dans sa réalité matérielle et non plus seulement dans l'image incomplète et pâle des dessins schématiques qui nous sont parvenus grâce aux bas-reliefs, aux peintures et aux mosaïques. Nous n'avions aucune description du navire romain, nous en possédons un véritable.

Avec quelle passion ardente de savant, avec quel enthousiasme juvénile, avec quelle admiration vibrante mais contenue, le professeur Ugo Antonielli parla devant nous de la " sainte relique ". Suivons-le un instant dans cette description. L'éloquent archéologue remercie le sort clément qui a permis la conservation de tout ce bois de pin, de chêne, de sapin, tombé dans une eau profonde et resté immergé



Fig. 4.

pendant presque deux millénaires. Cette conservation a été rendue possible d'abord grâce à la vase tourbeuse qui constitue le plein du bassin lacustre, puis à la solidité extraordinaire — vraiment romaine — de la construction et, enfin, au système de protection adopté par les ouvriers des chantiers navals pour rendre la coque imputrescible jusqu'à la ligne de flottaison, à savoir l'application d'un revêtement en étoffe

de laine goudronnée, recouverte à son tour de grandes feuilles de plomb.

M. Antonielli analyse comme suit le colosse de bois :

“ Le bordé extérieur est fait de planches de pin (*pinus pinea* ou *pinus alopensis*) de quatorze centimètres d'épaisseur, unies par encastrement à une série très serrée de planches plus petites, coins de chêne rouvre fixés dans le sens vertical par un couple de chevilles également de chêne rouvre. Les planches sont teintées de minium ou cinabre du côté où elles sont jointes, et les interstices sont remplis d'une couche de végétal qui tient la place de l'étoupe dont on se sert aujourd'hui pour le calfatage. C'est sur cette monture robuste que sont cloués les couples, travées bien équarries de l'ossature transversale, composant les varangues de la partie de base, qui sont en pin, et les genoux qui sont en pin et davantage encore en chêne, en montant le long du flanc en courbe jusqu'à former les châteaux; accouplage superbe formé d'éléments de bois, d'une épaisseur de plus de quarante centimètres à la base, et disposés en ordre serré à une distance de trente centimètres l'un de l'autre. Au-dessous, cinq lignes de quille, dont trois principales avec la ligne centrale formée d'une grosse travée se recourbant à la poupe et à la proue, soutiennent et complètent cette magnifique carcasse. Celle-ci, à l'extérieur, est toute revêtue de laine goudronnée, sans intervalles, et protégée à son tour par des plaques de plomb de quelques millimètres d'épaisseur que fixent des boulons de cuivre régulièrement disposés. Sur les couples ou ordonnées, s'étend dans le sens de la longueur la plate-forme de la cale, qui est composée de deux éléments comme dans les navires modernes, les panneaux de sapin cloués sur les varangues et qui ont une épaisseur de huit à dix centimètres et les planchers de pin, moins épais, occupant une position intermédiaire et pouvant être enlevés à volonté. Encaissées sur les travées longitudinales appelées

carlingues et qui correspondent aux lignes de quille, on voit s'élever les épontilles, toute une forêt d'éléments dressés tout droits, sur lesquels s'encastrent et s'appuient en sens transversal, retenus par des crampons de fer, les baux du premier ordre, dont le plan était plus ou moins dans le plan de la ligne générale de flottaison marquée à l'extérieur par la magnifique travée saillante du parapet, comme on le voit sur le flanc droit du navire, celui qui est le mieux conservé, parce qu'il était contre le rivage et par suite mieux protégé par la vase du lac. Le pont principal, la couverte du navire en somme, était situé plus haut, à trois mètres environ du fond de la sentine, et il s'étendait certainement sur une autre rangée de baux qui ne nous sont pas parvenus et que soutenait une autre série d'épontilles dont quelques-unes heureusement ont pu être retrouvées. "

Quelles superstructures luxueuses s'élevaient au-dessus de cette brillante surface de marbre jusqu'au toit, qui, nous le savons, était composé de grandes tuiles plates de cuivre doré ?

Avec humour, M. Antonielli parle des reconstructeurs pour lesquels rien n'est difficile. L'archéologie s'appuyant sur des données positives admet que cette belle maison flottante était composée d'une série de pièces construites, partie en bois, partie en maçonnerie revêtues de marbres fixes. Les superstructures devaient se rapprocher beaucoup de celles d'un bateau moderne. Les cabines occupaient environ les deux tiers de la place du navire. Vers la proue, il y avait une couverte plus basse, une vraie terrasse au niveau des eaux verdâtres du " *Speculum Dianae* ".

De quelle époque date le navire ? On a cité les noms de Tibère et même de Trajan. M. Antonielli, d'accord avec ses collègues italiens, est d'avis qu'il fut construit par Caius Germanicus dit " *Caligula* ", empereur de Rome de 37 à 41 de notre ère. Des conduites de plomb retirées de la vase

et portant le nom de Caligula autorisent cette attribution, confirmée par d'autres trouvailles archéologiques (1).

A-t-il servi aux fêtes et aux loisirs de l'Empereur ? Sans vouloir tenter, en passant, une réhabilitation de celui que l'histoire a classé parmi les monstres, M. Antonielli fait



Fig. 5.

remarquer avec raison que la vie fastueuse, fût-elle même entrecoupée d'orgies — des empereurs romains ne doit pas être appréciée en se basant exclusivement sur les historiens avides de chroniques scandaleuses, tel Suetone. Le " Colisée " de bois chante au contraire ce qu'il y avait de sérieux, de grand et de majestueux dans les œuvres de la

(1) Aucune des monnaies retrouvées sous le pavé, dans la sentine, n'est postérieure à Caligula.

Rome antique. Le patrimoine universel s'est enrichi dans le domaine de la construction navale d'un spécimen unique de cette puissance, de cette robustesse romaine que nous admirions déjà dans le Pont du Gard, dans les chaussées, dans les arènes, les arcs de triomphe et de cent autres vestiges

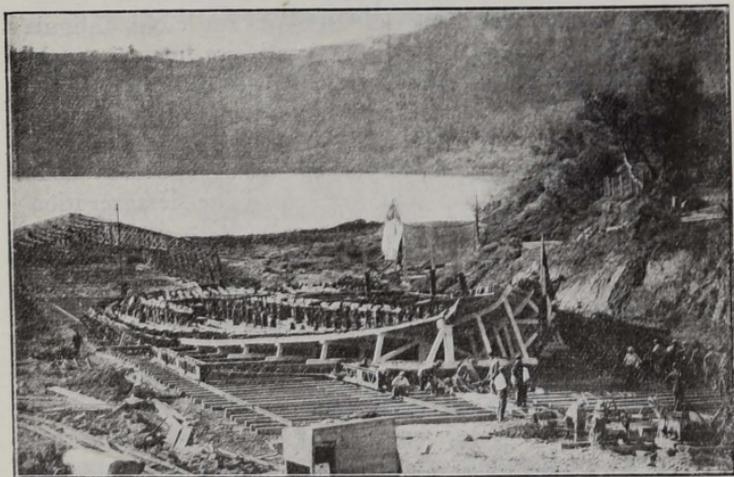


Fig. 6.

éclatants du génie romain. Au point de vue de l'archéologie navale on possède maintenant une documentation d'une richesse tout à fait inespérée. Cette richesse s'accroîtra encore, peut-être dans des proportions insoupçonnées, quand on aura exploré le second navire (fig. 5) (1).

M. Antonielli émet une hypothèse nouvelle relativement

(1) Le second navire permettra probablement de trancher la question des trirèmes romaines. Cf. G. C. SPEZIALE : Delle Navi di Nemi e dell' archeologia navale. *Nuova Antologia Roma*, 1<sup>er</sup> novembre 1930.

à l'utilisation du premier navire. Il se base sur le caractère sacré de l'endroit et sur la nature intime de l'Empereur. D'après ses déductions, Caligula aurait été guidé lors de la construction des navires de Nemi par une arrière-pensée religieuse. On sait que cet empereur, vrai maniaque religieux, était entiché des mythes égyptiens. A l'imitation des Ptolémées qui avaient des demeures fastueuses sur le Nil, Caligula aurait donc voulu lui aussi sacrifier à la déesse égyptienne Isis.

Pourquoi et quand les navires furent-ils coulés ?

Personne ne le sait et pour répondre à ces questions, on en est réduit jusqu'à présent à faire de simples conjectures.

La masse imposante du colosse de bois dégagé de sa couche protectrice de vase était menacée d'une désagrégation rapide sous l'action de l'air. Une invention italienne de préservation sauvera de la destruction le navire miraculeusement ressuscité. Grâce à un système d'imprégnation du bois à l'aide d'une composition chimique spéciale, tout danger semble avoir disparu de ce côté.

La dernière phase du gigantesque travail restait à accomplir. Il fallait hisser sur la berge à environ 350 mètres, la galère impériale. C'est aujourd'hui chose faite (fig. 6). Un musée naval est en voie de construction. La célèbre coque sera abritée définitivement dans un immense hall où grâce à un ingénieux aménagement de galeries, les spectateurs pourront admirer " de visu " la magnifique relique navale romaine dans son impressionnante réalité.

Emile WITMEUR.

# Chronique

---

## Dissertations doctorales

### FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

#### *Histoire*

M. Ivan DELATTE : La vente des biens nationaux dans les deux cantons de Gembloux et d'Eghezée ainsi que dans quatorze communes du canton de Fosses.

#### *Philologie classique*

- M. André MALERM : Essai sur la transmission du pouvoir impérial à Rome, d'Auguste à Dioclétien.
- M. Jean BAYAUX : La Laus Pisonis : l'auteur et le héros.
- M. Gaston RENIER : La biographie d'Héraclite.
- M. Henri GOFFINON : Sénèque et l'épicurisme.
- M. Louis PHILIPPART : Essai sur la philosophie politique de Thémistius.
- M. Robert PIRGHAYE : Recherches sur le commentaire à quatre discours de Grégoire de Nazianze, attribué à Nonnos, avec un essai d'édition critique.
- M. Alfred LOBET : Le " Culex " pseudo Virgilien.
- Mlle Marie VANDERPERRE : Contribution à l'étude des Vestales.
- Mlle Yvonne DUMOULIN : Etude sur le réalisme de Théocrite, considéré dans son vocabulaire bucolique.
- M. Eustache VALOIR : Les études homériques de Strabon et l'école d'Aristarque.
- M. Jean PAULUS : L'économique de Callicratidas.

*Philologie romane*

- Mlle Claire WITMEUR : Essai sur Ximénès Doudan, sa vie et son œuvre.  
Mlle Leja GOLD : L'habitude, poème philosophique de Sully Prudhomme.  
M. Charles FRANÇOIS : Le style de la continuation du " Perceval " de Chrétien de Troyes par Gerbert et du roman de la Violette de Gerbert de Montreuil.  
M. Robert COLLIN : Essai sur la vie et les œuvres de Marin Le Roy, Sieur de Gomberville (1600-1674).

*Philologie germanique*

- Mlle Christiane BORGERHOFF : W. B. Yeats as a Dramatist.  
M. Joseph PEIFFER : Wesentliche Züge der Weltanschauung Hermann Stehrs.

FACULTÉ DES SCIENCES

*Sciences physiques et mathématiques*

- M. François FAUVILLE : Influences solaires sur la terre.  
M. Antoine HAUTOT : Etude de la perméabilité des verres aux rayons ultra-violets.  
M. Maurice SACRÉ : Recherches sur les séries divergentes.

*Sciences naturelles*

*a) Sciences minérales :*

- M. Paul RONCHESNE : La roche éruptive de la Helle.

*b) Sciences chimiques :*

- M. Maurice GASPARD : Sur quelques dérivés des acides undécanoïques et undécanedioïques.  
M. Léon PHILIPPOT : Quelques essais d'oxydation et de réduction sur un produit  $C^8 H O^{12}$  provenant d'un produit iodé  $C^8 H^{13} OI$  dérivant de l'acide sébacique. Etude des produits intermédiaires.
-